



EVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MENAGES DU PROJET D'URGENCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA PROTECTION SOCIALE (PURSAPS)

**PROJET D'URGENCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE
LA PROTECTION SOCIALE (PURSAPS) – P147514**



Rapport final

Evaluation du processus de mise en œuvre du Fonds de Soutien des ménages du Projet PURSAPS

Rapport final

04 AVRIL 2018

©Tous droits réservés. Aucune information de cette publication ne peut être reproduite ou publiée sans l'autorisation préalable de ALTEC Madagascar.

© ALTEC Madagascar

Table des matières

1. INTRODUCTION	7
1.1. Présentation du Projet PURSAPS.....	7
1.2. Contexte de la composante B du projet PURSAPS.....	8
1.3. Contexte du fonds de soutien.....	8
1.4. Contexte de l'évaluation du processus de mise en œuvre du fonds de soutien	8
1.5. Objectifs de l'évaluation du processus de mise en œuvre	9
1.6. Contexte du rapport final	9
2. METHODOLOGIE.....	10
3. EVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DU FONDS DE SOUTIEN	11
3.1. Processus de mise en œuvre selon le manuel de procédures ou le manuel	
d'opérations	11
3.2. Etape 1 : Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets	
ou des agr.....	12
3.2.1. Activité 1 : Sensibilisation et information.....	12
3.2.2. Activité 2 : Mise en place et formation de la structure locale.....	18
3.2.3. Activité 3 : Identification des petits projets du fonds de soutien	21
3.2.4. Activité 4 : Collecte et validation des fiches de projets du fonds de soutien	23
3.2.5. Activité 5 : Déblocage du fonds de soutien.....	25
3.3. Etape 2 : Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre.....	27
3.3.1. Activité 1 : Formation technique et thématique sur l'activité financée par le FS	
27	
3.3.2. Activité 2 : Achats des intrants et mise en place des activités	29
3.3.3. Activité 3 : Mise en œuvre proprement dite.....	32
3.4. Etape 3 : Suivi et appui technique des activités des ménages	36
3.4.1. Activité 1 : Suivi de la mise en œuvre	36
3.4.1. Activité 2 : Mise en relation avec les acteurs locaux	38
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	42

Annexe

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude.....	44
Annexe 2 : Guide opérationnelle du Fonds de soutien.....	48
Annexe 3 : Note du FID sur l'éligibilité des bénéficiaires.....	63
Annexe 4 : Termes de Références de l'AGEA	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des échantillons des ménages enquêtés	10
Tableau 2 : Moyens d'information sur la tenue de la première réunion de sensibilisation du bénéficiaire sur le fonds de soutien.....	12
Tableau 3 : Taux de présence à la première réunion de sensibilisation sur le fonds de soutien	13
Tableau 4 : Motivation du ménage bénéficiaire à assister à la première réunion de FS.....	13
Tableau 5 : Motifs de l'absence des bénéficiaires lors de la première réunion de sensibilisation sur le fonds de soutien.....	14
Tableau 6 : Représentant du ménage bénéficiaire ayant assisté à la première réunion de FS	14
Tableau 7 : Délai d'annonce de la première réunion de FS	14
Tableau 8 : Jours de la semaine optimaux pour tenir une réunion communautaire	15
Tableau 9 : Compréhension de l'utilité de FS par les ménages.....	15
Tableau 10 : Compréhension de l'utilité de FS par les ménages.....	16
Tableau 11 : Réponses sur l'existence des non bénéficiaires de FS parmi les bénéficiaires de TMC et de ACT.....	16
Tableau 12 : Caractéristiques des non-bénéficiaires du fonds du soutien.....	16
Tableau 13 : Connaissance du nombre des bénéficiaires sous le groupement de la ML	18
Tableau 14 : Connaissance du bénéficiaire sur l'existence d'un vote lors de l'élection de la ML	18
Tableau 15 : Satisfaction sur le mode d'élection des ML.....	19
Tableau 16 : Connaissance des bénéficiaires des rôles et attributions des ML pour le FS.....	19
Tableau 17 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires pour l'appui des ML à la mise en œuvre.....	19
Tableau 18 : Satisfaction des ML sur les formations qu'elles ont reçues.....	20
Tableau 19 : Type d'activités visées par les bénéficiaires	21
Tableau 20 : Difficultés des bénéficiaires à choisir le type d'activité à réaliser.....	21
Tableau 21 : Satisfaction des bénéficiaires sur le type d'activité à réaliser à choisi.....	22
Tableau 22 : Difficulté dans le remplissage de fiche de projet	22
Tableau 23 : Appui apporté par la ML dans la préparation de la Fiche du Projet et dans la mise en œuvre du FS	22
Tableau 24 : Type d'activité faisant objet de la fiche de projet et demandé initialement	23
Tableau 25 : Changement dans la nature des activités financées	24
Tableau 26 : Raisons de changement de l'activité par rapport au premier choix.....	24
Tableau 27 : Difficultés dans la préparation des fiches de projets.....	24
Tableau 28 : Niveau de satisfaction sur l'activité présentée dans la fiche de projet	24
Tableau 29 : Entité en charge de la collecte des fiches de projet	25
Tableau 30 : Délai d'information avant le déblocage de fonds.....	26
Tableau 31 : Respect des dates de paiement du fonds de soutien annoncées.....	26
Tableau 32 : Signature de l'état de paiement.....	26
Tableau 33 : Pratique dans le passé de l'activité financée par le fonds de soutien	27
Tableau 34 : Présence des bénéficiaires lors de séances de formation technique sur l'activité du FS	27
Tableau 35 : Fréquence de participation aux activités de formation technique sur l'activité du FS.....	28

Tableau 36 : Satisfaction des bénéficiaires relative aux temps accordés et aux contenus des formations thématiques	28
Tableau 37 : Lieu d'achat des intrants et des matériaux	29
Tableau 38 : Motifs de la négligence par les bénéficiaires des fournisseurs proposés par l'AGEA	30
Tableau 39 : Différence entre prix d'achat prévu des intrants et prix d'achat effectif	30
Tableau 40 : Montant de l'écart de prix entre le prévu et le réel	30
Tableau 41 : Existence des achats groupés des intrants entre les bénéficiaires	31
Tableau 42 : Motifs de l'absence d'enthousiasme aux achats groupés des intrants	31
Tableau 43 : Fonds de soutien complété par des fonds propres du ménage	31
Tableau 44 : Montant du fonds additionnel ayant complété le fonds de soutien	31
Tableau 45 : Délai pour la réalisation démarrage de l'activité.....	32
Tableau 46 : Utilisation du fonds de soutien pour les dépenses courantes.....	33
Tableau 47 : Montant ayant servi aux dépenses courantes du ménage sur le fonds de soutien.....	33
Tableau 48 : Utilisation du fonds de soutien pour le remboursement des dettes.....	33
Tableau 49 : Montant de la somme utilisée pour le remboursement des dettes du ménage	34
Tableau 50 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires sur le fonds de soutien	34
Tableau 51 : Déroulement de la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.....	34
Tableau 52 : Entité en charge du suivi de la mise en œuvre des activités	36
Tableau 53 : Nombre de ménages sous la responsabilité de la ML et du CPS	37
Tableau 54 : Types de conseils donnés par les ML/CPS aux bénéficiaires pendant la mise en œuvre.....	37
Tableau 55 : Fréquence de visite de suivi effectué pendant la mise en œuvre	37
Tableau 56 : Problèmes rencontrés par les ML pendant le suivi de la mise en œuvre	38
Tableau 57 : Mise en relation des bénéficiaires avec les acteurs locaux	39
Tableau 58 : Qualité des accords commerciaux avec les acteurs locaux	40
Tableau 59 : Intégration des bénéficiaires dans une association ou une organisation paysanne.....	40
Tableau 60 : Perception des bénéficiaires des effets du Fonds de soutien	40

Liste des figures

Figure 1 : Schématisation des étapes de mise en œuvre du fonds de soutien	11
Figure 2 : Schématisation des activités de la première étape	12
Figure 3 : Activités de l'étape 2	27
Figure 4 : Répartition des types de projets par activités	35

Liste des sigles et abréviations

ACT	Argent Contre Travail
AG	Assemblée Générale
AGEA	Agences d'Accompagnement
AGEX	Agences d'Exécution
AGR	Activités Génératrices de Revenu
Ar	Ariary
AUE	Association des usagers de l'eau
CFT	Cash For Tree
CFW	Cash For Work
CNA	Comité National Antiacridien
CPS	Comité de Protection Social
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FP	Fiche de Projet
FS	Fonds de Soutien
ML	Mère Leader
PURSAPS	Projet d'Urgence de la Sécurité Alimentaire et de la Protection Sociale
SC	Sous-Composante
SP	Sous Projets
TMC	Transfert Monétaire Conditionnel
USD	United States Dollar
VAD	Visites à Domicile

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DU PROJET PURSAPS

En 2014, s'est déployé le Projet PURSAPS ou Projet d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et de la Protection Sociale d'un montant global de 65 millions de USD, financé par la Banque Mondiale. Le Projet couvre la période de 4 années de février 2014 à février 2018.

L'objectif de développement du Projet PURSAPS est de *renforcer la capacité immédiate du Gouvernement malgache de répondre efficacement à la situation d'insécurité alimentaire et à la crise acridienne par: i) l'augmentation de la capacité de production agricole dans les zones d'intervention du Projet tout en permettant l'accès des ménages extrêmement pauvres aux activités en numéraire et de paiement contre travail, et ii) l'amélioration de la capacité de l'Etat à répondre rapidement et efficacement à une crise ou situation d'urgence Eligible.*

Il comprend 04 composantes comportant des volets tant aussi liés que distincts :

- Composante A : Rétablissement et maintien de la capacité de production agricole essentielle ;
- Composante B : Fourniture d'un filet de sécurité sociale pour les pauvres ;
- Composante C : Fonds d'urgence ;
- Composante D : Gestion du projet.

D'un montant de 29 Millions USD, la Composante A se décline en deux sous-composantes dont la SC A1 consiste à la « **livraison rapide des services agricoles et la remise en état d'infrastructures d'irrigation essentielles et infrastructures d'accès au marché** » couvre trois volets spécifiques et les activités suivantes :

- Intensification agricole :
 - Dotation des semences améliorées, engrais et outils agricoles ;
 - Assistance technique auprès des bénéficiaires ;
 - Promotion de nutrition ;
- Remise en état et entretien des petits éléments de l'infrastructure agricole ;
 - Renforcement de capacité des OP et des AUE pour gérer durablement l'infrastructure réhabilitée ;
 - Réhabilitation de petites infrastructures de stockage ;
- Renforcement de capacité institutionnelle de CNA dans la lutte antiacridienne.

La sous-composante A2, avec un budget de 10 millions USD assure la **protection des investissements en infrastructures en améliorant les bassins versants et la gestion des terres et la résilience aux changements climatiques**. Les activités dévolues à la sous-composante A2 comprennent :

- Cash for tree (CFT) : sous-projet de reboisement par les bénéficiaires sur des parcelles situées dans les bassins hydrographiques entourant les périmètres irrigués réhabilités ;
- Cash for work (CFW) : incitation à des travaux de lutte contre érosion ;
- Appui au guichet foncier pour faciliter rapidement et à moindre coût le transfert juridique des droits fonciers aux ménages agricoles ;
- Mise en place de système d'alerte rapide pour les cyclones et inondations, développement de base de données, sur les infrastructures résistantes au changement climatique dans le domaine de l'agriculture.

La composante B est entièrement exécutée par FID consiste à la **fourniture d'un filet de sécurité sociale pour les pauvres à travers ACT**.

Quant à la composante C **Fonds Urgence** sans aucune enveloppe budgétaire définie, elle répond à l'esprit de projet avec une éventuelle de préparation et de déclenchement d'activités en cas de survenance de catastrophe. Sont éligibles au financement de la Composante C, les travaux d'urgence de réhabilitation des routes, des ouvrages d'irrigation, les bâtiments scolaires et des établissements de santé.

Enfin, la composante D qu'est la gestion du Projet dispose d'un montant de **US\$ 8,8 millions**. Elle assure le financement de toute configuration affectée à la mise en œuvre et à la coordination du Projet.

La zone d'intervention de PURSAPS porte sur 10 Régions de Madagascar, à savoir : SAVA, Boeny, Alaotra Mangoro, Bongolava, Vakinakaratra, Itasy, Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, et Ihorombe.

1.2. CONTEXTE DE LA COMPOSANTE B DU PROJET PURSAPS

La composante B du Projet PURSAPS est axée sur la protection sociale des ménages les plus vulnérables au sein de la communauté. En ce sens, elle est divisée en deux grandes catégories :

- L'Argent contre Travail ou ACT, entrepris dans toutes les zones d'intervention de PURSAPS ;
- Le Transfert Monétaire Conditionnel ou le TMC, dont le District de Betafo de la Région Vakinakaratra est le seul concerné.

Tant pour les deux sous-composantes, l'objectif est de fournir des transferts monétaires régulier et prévisibles aux ménages jugés les plus pauvres dans les zones ciblées. Pour l'ACT, les ménages aptes au travail doivent participer à des activités de travaux publics. Pour le TMC, la contrepartie du transfert est la scolarisation des enfants et le suivi nutritionnel pour les enfants de bas âge dans les centres spécialisés.

L'intervention a duré 3 ans soit de 2014 en 2017.

1.3. CONTEXTE DU FONDS DE SOUTIEN

Au cours de ces trois années de mise en œuvre, la composante B a enregistré un reliquat sur son budget initial. Il a été ainsi décidé d'utiliser cette enveloppe pour financer la stratégie de sortie de ces bénéficiaires de l'ACT et de TMC. Ladite stratégie a pris l'appellation de « fonds de soutien ». Concrètement, il s'agit d'une somme de 240.000 Ariary donnée à chaque ménage bénéficiaire, lui permettant de financer une activité génératrice de son choix, mais laquelle devrait permettre d'améliorer les moyens de subsistance du ménage. En ce sens, l'objectif est de les aider à créer, ou à renforcer leurs activités économiques, par l'acquisition ou par la création d'actifs.

Les bénéficiaires du FS totalisent environ 48.583 ménages sont 42.776 pour la composante ACT et 5.807 pour la composante TMS. Ils se répartissent dans 8 régions (Amoron'i Mania, Bongolava, Matsiatra Ambony, Ihorombe, Itasy, Menabe, Vakinankaratra, SAVA), 24 districts et 382 fokontany.

1.4. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOUTIEN

Mis en œuvre depuis février 2014, le Projet PURSAPS approche actuellement de leur fin. La clôture officielle sera prévue en fin mai 2018.

Comme tout projet d'envergure sous le financement de la Banque Mondiale, il importe de planifier l'évaluation finale des activités et composantes entrant dans le cadre du Projet, en l'occurrence le fonds de soutien. Telle évaluation a pour objectif principal de mesurer tous les acquis et les réalisations, de les analyser, de déterminer les effets et les impacts des activités mises en œuvre, ainsi que les défis et les réussites afin d'identifier des bonnes pratiques/leçons apprises et favoriser la capitalisation au sein des entités concernées, plus particulièrement pour l'Etat Malagasy.

1.5. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

Les termes de référence de l'évaluation du processus de mise en œuvre définissent les objectifs spécifiques tels que: (1) analyser les différentes phases du processus d'attribution de ce fonds afin de recueillir les éléments susceptibles d'évaluer la mise en œuvre de validation des petits projets des ménages à tous les niveaux. Ces niveaux sont :

- La phase préparatoire, comprenant les activités de communication, information et sensibilisation auprès des ménages, le recrutement et la formation des Agences d'Accompagnement (AGEA) ;
- la formulation et validation des activités des ménages ;
- le déblocage du FS ;
- la mise en œuvre des activités par les ménages ;
- le suivi et l'appui au démarrage ;
- la mise en relation des bénéficiaires avec les structures d'appui et les autres partenaires locaux sur des points tels que : intrants ou débouchés... ;
- le suivi, l'encadrement et l'appui pendant la mise en œuvre des activités ;
- la portée de ces projets sur les activités économiques des ménages et les impacts éventuels sur leur situation économique.

1.6. CONTEXTE DU RAPPORT FINAL

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation du processus de mise en œuvre du fonds de soutien. Il donne les statistiques des réponses des bénéficiaires, des membres du Comité de Protection Sociale (CPS) et des mères leaders (ML) sur les acquis des différentes étapes du processus. Il est accompagné de la base de données d'enquête apurée, du dictionnaire de données, ainsi que des programmes établis pour le calcul des valeurs dans ce rapport.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie proposée combine les trois approches à savoir : l'enquête ménage, les entretiens en focus group avec les structures locales et l'AGEA, ainsi que la revue documentaire.

Les enquêtes-ménages et les focus group ont été menés auprès de 150 sur les 382 Fokontany d'intervention, ce qui représente un peu moins de 40% de pourcentage. Seules les Régions de SAVA et de Menabe n'ont pas fait l'objet de mission d'évaluation.

Au total, l'enquête a pu toucher 2.777 ménages, représentant ainsi 5,7% de la population totale des bénéficiaires. La répartition de ces ménages par Région, District, Commune et Fokontany est présentée en annexes. La taille de l'échantillon est sensiblement proportionnelle aux populations totales des deux catégories bénéficiaires, à savoir celles de TMC et de l'ACT.

Tableau 1 : Répartition des échantillons des ménages enquêtés

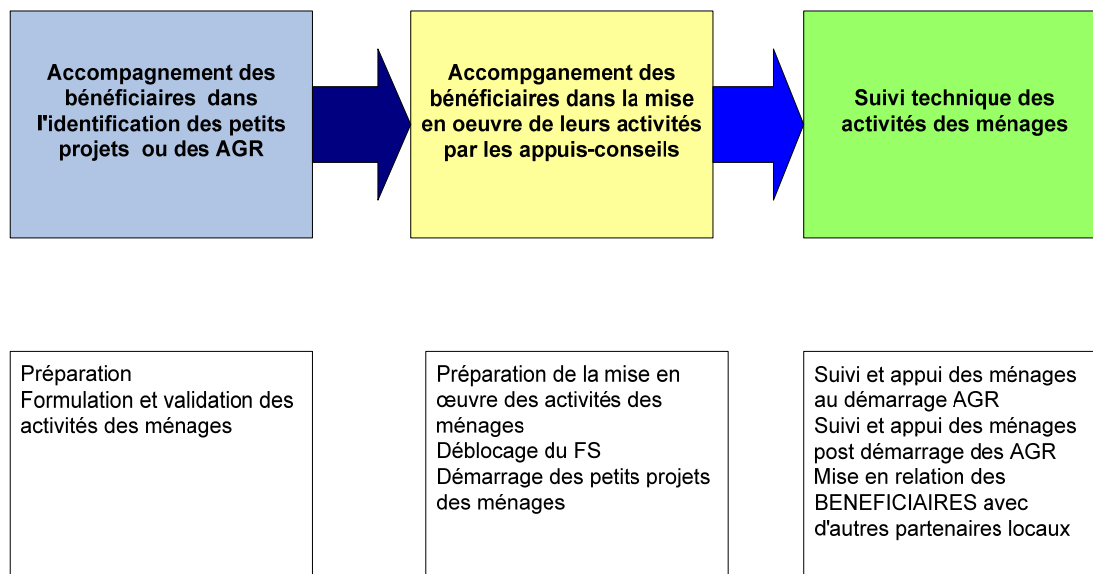
	ACT	TMC	TOTAL
Nombre de ménages enquêtés	2 525	252	2 777
Nombre total des bénéficiaires	42 776	5 807	48 583
Pourcentage de la taille de l'échantillon par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	5,90%	4,34%	5,72%

3. EVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DU FONDS DE SOUTIEN

3.1. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE SELON LE MANUEL DE PROCEDURES OU LE MANUEL D'OPERATIONS

Le processus de mise en œuvre du FS comprend trois grandes étapes à l'intérieur desquelles sont menées plusieurs activités (selon le guide de mise en œuvre du FS). Ces étapes sont schématisées comme suit :

Figure 1 : Schématisation des étapes de mise en œuvre du fonds de soutien



La période de mise en œuvre dure en théorie de huit (8) mois, soit elle a débuté exactement à partir d'avril 2017 (prise en main de l'AGEA, prestataire de mise en œuvre proprement dite sur le terrain) à novembre 2017.

Ce prestataire de mise en œuvre, sous délégation de FID, appelé AGEA ou Agence d'Accompagnement (AGEA) a pour missions principales :

- l'accompagnement des bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre des petits projets à financer par le "Fonds de soutien aux ménages";
- la formation, l'appui et l'encadrement des Comités de Protection Sociale (CPS) et des Mères leaders (ML);
- la formation thématique des bénéficiaires;
- l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils;
- le suivi technique des activités des ménages bénéficiaires;
- la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux;
- la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.).

3.2. ETAPE 1 : ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DANS L'IDENTIFICATION DES PETITS PROJETS OU DES AGR

La première étape comprend deux grandes phases : (1) la préparation et (2) la formulation et la validation des SP /Activité des ménages, auxquelles s'articulent plusieurs activités :

Figure 2 : Schématisation des activités de la première étape



3.2.1. Activité 1 : Sensibilisation et information

Généralement, il s'agit d'informer les bénéficiaires de l'ACT ou de TMC, dans les zones éligibles au Fonds de soutien sur l'existence de ce « Fonds de soutien », qui était justement un concept très nouveau pour eux. Plus explicitement, cette sensibilisation et information sert à :

- Mobiliser l'ensemble des bénéficiaires qu'ils soient aptes ou inaptes ;
- Développer le processus de mise en œuvre du FS ;
- Expliquer les objectifs, les conditions, les paramètres clé de mise en œuvre du FS ;
- Apporter des explications sur l'identification et la formulation des AGR ;
- Donner des exemples sur les types d'activités éligibles et faisables (selon la zone) ;
- Expliquer ce qu'est la « fiche de projet » et en distribuer au préalable aux bénéficiaires.

❖ Vecteurs d'information

Le guide opérationnel stipule que les principaux vecteurs d'information sont les membres de CPS étant donné que la communication auprès des bénéficiaires leur incombe depuis la mise en œuvre de ces SP. L'enquête révèle-t-elle ainsi que les CPS et le Président du Fokontany demeurent les principaux informateurs pour les ménages bénéficiaires. Cela donne la preuve évidente que cette fonction de communication auprès des populations bénéficiaires est bien assurée par les CPS.

Par contre, la communication par la radio locale, si elle a été adoptée, ne montre pas son efficacité, par la lecture de cette statistique de 1,4 % des réponses des ménages enquêtés. D'autre part, les messages directs par les agents de FID ont également leur effet. Enfin, les messages transmis entre les bénéficiaires eux-mêmes constituent une part non négligeable dans la communication sur le fonds de soutien.

Tableau 2 : Moyens d'information sur la tenue de la première réunion de sensibilisation du bénéficiaire sur le fonds de soutien

Moyens d'information	ACT	TMC	Total
Radio	1,5%	0,4%	1,4%
Visite de CPS	40,6%	46,4%	41,1%
FID	26,9%	85,7%	32,2%
Autre bénéficiaire	11,1%	29,4%	12,7%
Président de Fokontany	41,2%	45,6%	41,6%
AGEA	11,2%	39,7%	13,8%
Autres	8,0%	0,0%	7,3%

Dans les sites d'intervention de TMC, les informations ont été assurées directement par FID, dans la mesure où des missions spécifiques y ont été organisées, et l'occasion en a été profitée.

Ces résultats nous révèlent deux conclusions très pertinentes. Premièrement, l'écoute de la radio locale n'est pas du tout chose courante auprès des populations rurales et notamment pour les ménages appuyés par le Projet. L'idée de renoncer à l'utilisation de la radio sera certes une mesure « facile à prendre », mais il doit être pensé de chercher à comprendre pourquoi ces ménages n'ont pas pris l'habitude d'écouter les messages transmis à la radio. Car, ce ne sont pas les actions de sensibilisation faites par FID qui sont insuffisantes.

Des réflexions doivent être menées pour inciter et habituer davantage les populations rurales à l'écoute de la radio en général. En effet, c'est la mission même en tant que communication des informations de la radio qui semblerait être occultée. Pour ce faire, il est suggéré des mesures pour le changement de comportement, dans la mesure que les actions de sensibilisation ne sont pas suffisantes.

❖ Taux de participation et motivation des bénéficiaires

On peut dire que la première réunion d'assemblée générale d'information sur le FS a connu une bonne présence et participation des ménages bénéficiaires ; dont 94% pour l'ACT et 84% pour le TMC. Dans son ensemble, l'enquête donne un taux de présence à hauteur de 93%. Tandis que le dépouillement des fiches de présence dans les localités échantillonnées affiche un taux de présence de 98%.

Ce taux jugé très élevé témoigne de l'intérêt que portent les bénéficiaires sur les activités du Projet PURSAPS, mais aussi de leur adaptation aux fréquentes réunions depuis le début de la mise en œuvre.

Tableau 3 : Taux de présence à la première réunion de sensibilisation sur le fonds de soutien

Présence A.G.	ACT	TMC	Total
Oui	94,0%	84,1%	93,1%
Non	5,8%	15,9%	6,7%
Ne se rappelle plus	0,2%	0,0%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Les bénéficiaires prennent conscience de la proche fin du Projet, néanmoins, ils n'écartent non plus l'expectative de la poursuite de l'appui financier. C'est dans ce sens que les ménages ont répondu présents à la réunion d'information. Autrement, c'est surtout la curiosité qui a poussé les ménages à assister la réunion sur le projet. Dans les sites de TMC, les réunions organisées par le Projet sont toujours perçues comme étant avantageuses et porteuses de bonnes nouvelles pour les bénéficiaires. C'est ce qui explique le fort taux dans la catégorie des « autres réponses ».

Tableau 4 : Motivation du ménage bénéficiaire à assister à la première réunion de FS

Motivation A.G.	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Par curiosité	71,7%	46,0%	69,4%
Besoin financier	38,6%	36,5%	38,4%
Mimétisme	2,3%	4,4%	2,5%
Pression des autorités	0,1%	0,0%	0,1%
Autres	12,8%	60,7%	17,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Ces statistiques peuvent également être interprétées comme étant une manifestation d'une bonne participation citoyenne. Ceci est considéré comme un impact positif du Projet auprès de ces populations vulnérables.

❖ Motifs de non participation

Quant aux motifs évoqués, le plus souvent, les enquêtés absents lors de la réunion se disent être retenus par les activités journalières et de l'absence temporaire de la localité. Par contre, très peu de répondants parlent de lassitude des réunions perpétuelles organisées dans le cadre de Projet.

Tableau 5 : Motifs de l'absence des bénéficiaires lors de la première réunion de sensibilisation sur le fonds de soutien

Motifs évoqués d'absence de la réunion de sensibilisation et d'information	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Absence de la localité	53,4%	22,5%	46,8%
Faible enthousiasme au début	2,1%	0,0%	1,6%
Lassitude des réunions trop fréquentes	0,0%	0,0%	0,0%
Pour cause de travail, autres	44,5%	77,5%	51,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

❖ Représentant lors de l'AG

La présence du chef de ménage est vivement recommandée lors de cette assemblée générale des bénéficiaires. Telle recommandation a été en effet suivie, à la lecture du tableau ci-après :

Tableau 6 : Représentant du ménage bénéficiaire ayant assisté à la première réunion de FS

Représentant de la famille ayant assisté à la réunion AG de FS	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Chef de ménage	67,5%	41,7%	65,2%
Conjoint	32,3%	63,9%	35,1%
Enfant	3,9%	2,4%	3,8%
Père ou Mère	0,3%	0,4%	0,3%
Autre	3,6%	0,0%	3,3%

On voit clairement dans ce tableau que les statistiques sont pratiquement inversées entre les sites TMC et les sites ACT. Ce phénomène s'explique comme suit : pour les ménages bénéficiaires de TMC, il est donné plus de responsabilité aux mères de famille, qui sont d'abord naturellement les récepteurs du transfert. A contrario dans les sites ACT, c'est le chef de ménage que le Projet aurait le plus sollicité.

❖ Délai d'annonce

Les procédures ne stipulent pas un délai requis pour l'annonce de l'invitation aux réunions communautaires. Généralement, la tenue de la réunion s'est faite dans un délai de moins de 3 jours (surtout de 2 à 3 jours en avance).

Tableau 7 : Délai d'annonce de la première réunion de FS

Délai.	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
1 jour	14,5%	6,3%	13,8%
2 jours	22,9%	4,4%	21,2%
3 jours	17,0%	21,4%	17,4%
4 jours	5,7%	4,0%	5,5%
5 jours	10,1%	3,2%	9,5%
Plus de 5 jours mais moins de 10 jours	16,3%	41,7%	18,6%

Plus de 10 jours	1,4%	2,0%	1,5%
Ne se rappelle plus	12,1%	17,1%	12,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le choix du jour de la semaine joue beaucoup dans la forte présence de la communauté. Il ressort de l'enquête que la préférence marquée des populations locales se porte sur deux jours de la semaine, soit le samedi et le dimanche, si l'on veut obtenir le maximum de participation lors des réunions communautaires. Il est tout aussi préférable de mener les réunions dans l'après-midi que durant la matinée.

Tableau 8 : Jours de la semaine optimaux pour tenir une réunion communautaire

Jour de la semaine optimal pour tenue une réunion communautaire	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Jour de marché	0,9%	0,0%	0,8%
Lundi	3,6%	0,8%	3,4%
Mardi	5,9%	6,3%	5,9%
Mercredi	5,2%	2,0%	4,9%
Jeudi	10,0%	1,6%	9,2%
Vendredi	7,6%	5,2%	7,3%
Samedi	38,5%	45,2%	39,1%
Dimanche	28,4%	38,9%	29,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

❖ Compréhension des objectifs du fonds de soutien

Les ménages bénéficiaires comprennent le fonds de soutien en tant que somme en numéraire servant à financer des activités génératrices de revenus, dans le principal objectif d'amélioration des conditions de subsistance. Entre autres, les bénéficiaires définissent le fonds de soutien en tant qu'appui financier supplémentaire octroyé aux ménages vulnérables pour les aider à s'extraire de la situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent.

Tableau 9 : Compréhension de l'utilité de FS par les ménages

Compréhension de l'utilité du FS par les ménages	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Somme pour financer des AGR	38,9%	26,6%	37,8%
Dernière somme pour ACT ou pour TMC	5,9%	0,0%	5,4%
Lutte contre la crise alimentaire	1,9%	0,0%	1,7%
Amélioration du niveau de vie	29,3%	34,9%	29,9%
Ne connaît pas le sens du Fonds de soutien	3,1%	1,6%	3,0%
Autres	20,8%	36,9%	22,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Et il est tout à fait compris que le fonds de soutien ne doit pas être utilisé pour tout remboursement de passif et des dettes du ménage.

Tableau 10 : Compréhension de l'utilité de FS par les ménages

Le FS peut –il servir à rembourser les dettes ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	1,9%	0,4%	1,8%
Non	95,1%	97,2%	95,3%
Ne sait pas	3,0%	2,4%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Bien que tous les bénéficiaires du TMC et de l'ACT puissent prétendre le paiement du FS, il appert que dans les localités, certains individus aient été exclus soit volontairement ou involontairement du Projet. Les résultats de l'enquête montrent près de 19% de taux de réponses rapportent l'existence des ménages non bénéficiaires.

Tableau 11 : Réponses sur l'existence des non bénéficiaires de FS parmi les bénéficiaires de TMC et de ACT

D'autres bénéficiaires ACT ou TMC n'ont-ils pas eu le Fonds de Soutien?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	19,0%	20,2%	19,1%
Non	73,3%	73,8%	73,4%
Ne sait pas	7,7%	6,0%	7,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Les explications inhérentes au refus de certains bénéficiaires du fonds de soutien sont multiples. Cette situation a touché moins de 8% de l'ensemble des bénéficiaires. La première raison la plus fréquente évoquée est d'abord l'incapacité physique pour cause de maladie ou de vieillesse du chef de ménage (pardessus tout, certains sont seuls).

En outre, des incompréhensions et des doutes persistent sur le caractère non remboursable et gratuit du fonds de soutien. Enfin, l'hostilité à être suivi dans la mise en œuvre entraîne certains ménages à ne pas s'engager dans le projet.

Concernant plus particulièrement les bénéficiaires de TMC, il est évoqué par les répondants un bon nombre des raisons de non-paiement de fonds de soutien. Toutefois, ces motifs sont surtout d'ordre administratif et non des critères d'exclusion, à savoir les erreurs dans la liste nominative, le décès du chef de ménage ou du receveur du transfert, les ménages ayant déménagé de la localité, la perte de carte de paiement, etc.

Tableau 12 : Caractéristiques des non-bénéficiaires du fonds du soutien

Qui ne peut pas bénéficier de FS??	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Celui qui n'a pas suivi les conditions de l'ACT ou de TMC	37,1%	30,2%	36,4%
Celui qui n'assiste pas aux réunions	12,2%	23,8%	13,3%
Ne sait pas	36,6%	9,1%	34,1%
Autres	14,1%	36,9%	16,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Synthèse sur la communication, l'information et la compréhension sur le fonds de soutien

Le guide opérationnelle du FS a stipulé les principaux points suivants en matière de communication et d'information. La réunion d'assemblée générale des bénéficiaires doit être faite avec au moins un quorum de 2/3. On s'appuie surtout sur les CPS comme vecteur de communication. L'usage de la radio locale est préconisé pour justement habituer les populations à suivre par la radio les communications sur le Projet PURSAPS.

L'objectif de la sensibilisation et de l'information a été de porter à connaissance au grand maximum des bénéficiaires du TMC et de l'ACT les objectifs du Fonds de soutien pour que le risque d'exclusion soit le plus réduit possible. Pour ce faire, les procédures de mise en œuvre stipulent la tenue de la réunion de sensibilisation avec un maximum de bénéficiaires à toucher. La mission d'évaluation rapporte le bon accomplissement de cette première phase, attesté par un taux de participation élevé de l'ordre de 93%.

De manière globale, le fonds de soutien est bien compris par les bénéficiaires en tant que dernier appui financier après la mise en œuvre après 4 ans de l'ACT et du TMC dans le but de financer une AGR leur permettant d'améliorer les moyens de subsistance. Cette bonne compréhension résulte non seulement de l'efficacité de la première activité de sensibilisation, mais aussi des différents échanges entre les bénéficiaires, l'AGEA, les CPS et les ML tout au long du processus.

En dernier point, l'évaluation conclut de l'efficacité de la mobilisation communautaire à travers les structures locales.

3.2.2. Activité 2 : Mise en place et formation de la structure locale

❖ Election des mères Leaders

Les « mères leaders » sont considérées comme les chevilles ouvrières dans le bon déroulement du fonds de soutien. En effet, la réussite des activités repose dans une certaine mesure sur la performance de la ML auprès de l'ensemble des bénéficiaires. Et les actions des ML se complètent avec celles des CPS ou Comité de Protection Sociale (qui n'est autre que le Comité de Ciblage et de Suivi lors de la mise en œuvre des activités de l'ACT).

La ML est tout d'abord une bénéficiaire, élue par les autres bénéficiaires de sa localité. La mise en place des ML répond aux trois objectifs spécifiques suivants : renforcer et faciliter (1) toutes les actions de communication, de sensibilisation auprès des bénéficiaire du FS, (2) le suivi de la mise en œuvre proprement dite, et enfin (3) les échanges et les partages d'expériences entre les bénéficiaires eux-mêmes.

Ainsi, est-il préconisé que la ML soit à charge d'un groupement comprenant 10 à 15 membres. En conséquence, il importe que les membres d'un groupement sous la responsabilité se connaissent entre eux, à cause justement des échanges. Sur ce propos, l'enquête révèle que 64% des bénéficiaires disent connaître l'effectif de son groupement. Autrement dit, près de 35% pourraient ne pas savoir les bénéficiaires de son groupement. Ce taux s'explique par le fait que ces bénéficiaires ont eu connaissance de son groupement le jour de la mise en place de la ML. Après cela, il n'y avait pratiquement pas eu l'occasion pour eux de se rassembler.

Cependant, il y a un contraste avec les ménages TMC, qui ont instauré les mères leaders depuis le début du projet. Ainsi, les différentes réunions déjà accomplies avec les groupes ML font que 96% des bénéficiaires se connaissent entre eux.

Tableau 13 : Connaissance du nombre des bénéficiaires sous le groupement de la ML

Le bénéficiaire connaît-il le nombre de son groupement, sous la responsabilité de la ML ou du CPS ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	61,7%	96,4%	64,9%
Non	38,3%	3,6%	35,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Généralement, le nombre moyen des bénéficiaires par groupement est 13 membres. Seule la Région d'Ihorombe affiche un effectif supérieur (soit une moyenne de 19 membres). En somme, les directives sur le nombre des bénéficiaires sous la responsabilité de la mère leader sont conformément respectées.

❖ Mise en place des ML lors de l'AG

Les bénéficiaires enquêtés confirment la tenue de l'élection des ML par voie de levée de main lors de l'assemblée générale du FS, tel que le tableau ci-après l'indique. Le taux de réponse de 4,7% correspond aux bénéficiaires n'ayant pas participé à la réunion de sensibilisation et d'information.

Tableau 14 : Connaissance du bénéficiaire sur l'existence d'un vote lors de l'élection de la ML

Est-ce qu'on a fait un vote pour l'élection de la ML ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	90,5%	90,1%	90,5%
Non	4,4%	9,5%	4,9%
Ne sait pas	5,1%	0,4%	4,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Quant à leur satisfaction sur le mode d'élection, l'enquête recueille un taux élevé de satisfaction l'ordre de 94,9%. En guise d'explication, il est cité dans la majorité des cas, la forte présence des bénéficiaires, comme la garantie de la démocratie et de la représentativité.

Tableau 15 : Satisfaction sur le mode d'élection des ML

Le bénéficiaire est-il satisfait du mode d'élection de la ML ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	94,5%	99,2%	94,9%
Non	5,5%	0,8%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

La plupart des bénéficiaires ont bien compris que les ML assurent le contrôle et le suivi de la mise en œuvre, à travers les VAD ou visites à domicile, accompagnés des échanges et des conseils. Par contre, les autres responsabilités, telles que vecteur d'information et de messages semblent peu connues et incomprises en tant que telles.

❖ Rôle des ML

Tableau 16 : Connaissance des bénéficiaires des rôles et attributions des ML pour le FS

Quels sont les rôles de la ML que le bénéficiaire connaît ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Informers les ménages sur les activités réalisables dans la zone	12,2%	0,0%	11,1%
Engager une discussion avec le ménage sur le projet: intrants, marché, vente, ris	5,7%	0,0%	5,1%
Aider les ménages à remplir les fiches de projets	3,0%	0,4%	2,7%
Suivi au démarrage des activités de la réalisation des projets	66,9%	75,0%	67,6%
Autres	8,8%	24,6%	10,2%
Ne sait pas	3,5%	0,0%	3,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Eu égard de ce qui précède, les bénéficiaires montrent un niveau de satisfaction élevé par rapport aux différents appuis que leur ont apporté les ML dans la réalisation du fonds de soutien

Tableau 17 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires pour l'appui des ML à la mise en œuvre

Le bénéficiaire est-il satisfait des services de la Mère Leader pour la mise en œuvre du FS ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	92,6%	96,4%	92,9%
Non	1,6%	0,0%	1,4%
Ne s'applique pas	5,8%	3,6%	5,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

En retour, les ML expriment également leur satisfaction par rapport aux formations dont elles ont bénéficié pour remplir convenablement les obligations requises par le projet FS.

Tableau 18 : Satisfaction des ML sur les formations qu’elles ont reçues

Est- ce que la formation que les ML ont reçu par AGEA a permis de bien remplir leurs rôles et responsabilités ?	Pourcentage	
	ACT	TMC
Oui	76,6%	88,5%
Non	23,4%	11,5%
Total	100,0%	100,0%

Cette satisfaction relative s’explique en grande partie par la qualité des relations humaines entre AGEA et les structures locales. Et il y a aussi le bon niveau des explications pour être parfaitement compréhensible par les CPS et les ML. Dans d’autres cas, les temps de formation n’étaient guère suffisants, voire accélérés.

Synthèse sur la formation et la mise en place des structures locales

La mission d’évaluation rapporte l’opérationnalisation des ML et des CPS dans la mise en œuvre des activités du fonds de soutien. L’implication des ML est nettement supérieure par rapport à celle des CPS selon l’appréciation des bénéficiaires. Par ailleurs, ces derniers valorisent mieux les conseils et les appuis fournis par les ML, en tant que leurs semblables.

3.2.3. Activité 3 : Identification des petits projets du fonds de soutien

Une fois que le fonds de soutien ait été compris par les populations des bénéficiaires, on procède à l'identification des activités à financer. A ce stade, l'AGEA joue pleinement son rôle d'appui en matière d'orientation sur le choix des activités et en matière de formulation de la fiche de projet.

Dès cette étape, il appert que la quasi-totalité des bénéficiaires avaient un penchant pour l'élevage, notamment pour l'élevage à cycle court. Le petit commerce, l'artisanat et la pêche n'ont pas du tout suscité l'intérêt des bénéficiaires.

Tableau 19 : Type d'activités visées par les bénéficiaires

Type d'activités visées par les bénéficiaires?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Agriculture	7,4%	7,5%	7,4%
Elevage	89,6%	89,3%	89,6%
Commerce	1,1%	0,8%	1,1%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%
Artisanat	0,6%	1,2%	0,7%
Autres	1,2%	1,2%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Diverses difficultés inhérentes à l'identification des petits projets ont été rencontrées. Certes, elles ne sont pas nombreuses, mais certaines sont pertinentes, et méritent d'être soulevées. Les ML notent précisément que 21% des bénéficiaires ont eu recours à leur assistance avant de porter le choix sur l'activité à financer par le FS. D'une part, les ménages manquent d'assurance et voudraient entreprendre deux activités différentes, notamment à la fois l'agriculture et l'élevage. D'autre part, les conditions climatiques à savoir l'insuffisance générale des précipitations n'ont pas vraiment joué en faveur de l'agriculture pluviale. Ensuite, les séries de maladies sur les animaux et l'insécurité rurale inquiètent également. Ce sont tous autant d'éléments ayant quelque peu gêné le processus de prise de décision sur les petits projets à financer.

Tableau 20 : Difficultés des bénéficiaires à choisir le type d'activité à réaliser

Type d'activités visées par les bénéficiaires?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Agriculture	7,4%	7,5%	7,4%
Elevage	89,6%	89,3%	89,6%
Commerce	1,1%	,8%	1,1%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%
Artisanat	0,6%	1,2%	0,7%
Autres	1,2%	1,2%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

D'abord, la prise en conscience des risques liés l'activité rend difficile le choix du bénéficiaire. En effet, d'un côté, le bénéficiaire manifeste beaucoup d'enthousiasme à une activité donnée, alors qu'un certain nombre de risques menace ladite activité (risque de mortalité dû à une épidémie justement pendant le processus de mise en place du FS). L'élevage de porc et de poulet sont les plus concernés par ce phénomène. En outre, la variation des prix des intrants n'arrange pas le montage de la fiche. En fait, il a été observé une forme spéculation de certains produits sur le marché local ou communal, compte de tenu de leur demande élevée. En conséquence, la disponibilité de ces produits en quantité suffisante n'était plus garantie.

Tableau 21 : Satisfaction des bénéficiaires sur le type d'activité à réaliser à choisi

Le bénéficiaire est-il content de l'activité présenté dans la FP	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	98,5%	100,0%	98,6%
Non	0,2%	0,0%	0,1%
Ne s'applique pas	1,4%	0,0%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Face à de telles situations, l'AGEA, les ML et les CPS ont porté l'accent sur les conseils suivants : (1) activité avec le plus d'aisance pour le ménage de la réaliser, compte tenu du fait qu'elle ait été déjà pratiquée auparavant, (2) activité laquelle est assurée d'être la plus rentable, compte tenu des contextes de forte concurrence dans la localité, et (3) activité dont le ménage s'emploiera toujours à exercer dans le futur.

Enfin, l'appui- conseils de l'AGEA et de la ML/CPS lors du remplissage de la fiche de projet a été très nécessaire auprès de 23% des bénéficiaires, compte tenu de l'analphabétisme de ces derniers. Justement, certains chefs de ménages manifestent de la grande difficulté de compréhension les contenus de la fiche, bien que celle-ci ait été déjà très simplifiée.

Tableau 22 : Difficulté dans le remplissage de fiche de projet

Difficultés dans le remplissage de la Fiche de Projet	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Ne sais pas lire ni écrire	22,9%	24,6%	23,1%
Ne comprend pas les contenus attendus dans la fiche de projet	10,9%	5,2%	10,4%
Autres	66,2%	70,2%	66,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le rôle des ML dans le remplissage des fiches de projet a été également pleinement rempli, selon 92,5% des bénéficiaires. Il en est également de même pour l'appui dans la mise en œuvre proprement dite.

Tableau 23 : Appui apporté par la ML dans la préparation de la Fiche du Projet et dans la mise en œuvre du FS

Le bénéficiaire a-t-il sollicité l'appui de la ML pour la préparation de la Fiche de Projet ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	92,1%	96,4%	92,5%
Non	4,1%	0,0%	3,7%
Ne s'applique pas	3,8%	3,6%	3,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Est-ce que la ML a appuyé le bénéficiaire dans la mise en œuvre du SP de FS ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	92,6%	96,4%	92,9%
Non	3,6%	0,0%	3,2%
Ne s'applique pas	3,9%	3,6%	3,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Synthèse sur l'identification des activités financées par le fonds de soutien

L'approche que devait adopter l'AGEA dans l'identification des activités financées est d'engager des espaces de discussions afin de mieux orienter et conseiller les ménages sur les activités éligibles et intéressantes à faire. A ce sujet, ces discussions ont été menées de manière continue. Dans la mesure du possible, l'AGEA a orienté le choix des bénéficiaires vers des activités plus diversifiées.

Généralement, une seule activité par ménage a été financée, bien qu'il soit autorisé la diversification par la mise en œuvre possible de deux activités différentes, à condition que le montant ne dépasse pas le seuil fixé.

Presque tous les ménages bénéficiaires dans toutes les Régions d'intervention du PURSAPS ont fait le choix sur l'élevage dans le cadre du Fonds de Soutien. A ce propos, on observe une tendance d'effet de boule de neige. En effet, l'élevage de cochon a suscité tellement d'intérêt dans presque toutes les localités.

3.2.4. Activité 4 : Collecte et validation des fiches de projets du fonds de soutien

L'étape de validation des fiches consiste à vérifier le caractère tant éligible que faisable (techniquement et financièrement) de l'activité. La formation octroyée lors de la préparation a déjà permis de mieux orienter les bénéficiaires sur le choix des activités.

Globalement, les ménages cibles ont établi une préférence pour le secteur d'élevage. L'élevage constitue ainsi l'objet de FP pour 89,9% des dossiers validés. L'activité purement agricole n'a intéressé qu'un faible pourcentage de l'ordre de 7,3%. Nombreuses sont en fait les demandes formulées pour l'agriculture, qui ont été par la suite changées en activité d'élevage.

Tableau 24 : Type d'activité faisant objet de la fiche de projet et demandé initialement

Type d'activité dans la FP	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Agriculture	7,3%	7,1%	7,3%
Elevage	89,9%	90,1%	89,9%
Commerce	1,1%	0,8%	1,0%
Pêche	0,0%	0,0%	0,0%
Artisanat	0,6%	1,2%	0,6%
Autres	1,1%	0,8%	1,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Type d'activité demandée initialement	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Agriculture	17,6%	25,0%	18,1%
Elevage	69,7%	75,0%	70,1%
Commerce	1,7%	0,0%	1,6%
Artisanat	1,7%	0,0%	1,6%
Autres	9,2%	0,0%	8,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mais ces changements de nature d'activité n'ont concerné que 4,6% de la population des bénéficiaires. Cela pourrait signifier une certaine efficacité dans l'encadrement lors de montage de la fiche de projet.

Tableau 25 : Changement dans la nature des activités financées

Est-ce le type d'activité du premier choix du bénéficiaire ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	94,8%	96,8%	95,0%
Non	4,7%	3,2%	4,6%
Ne se rappelle pas	0,5%	0,0%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Nombreuses sont les raisons ayant motivé le changement de la nature des activités à entreprendre. On cite entre autres la pénurie des intrants sur le marché local, à cause de l'abondance de certaines activités telles que l'élevage de porc. D'autre part, la survenance des maladies sur les bestiaux (toujours le porc et aussi les volailles) ont dissuadé un bon nombre de bénéficiaires à renoncer à leurs activités de choix initial.

Tableau 26 : Raisons de changement de l'activité par rapport au premier choix

pourquoi ce changement de type d'activité ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
L'activité n'est pas éligible	2,5%	0,0%	2,4%
Les revenus générés par la nouvelle activité sont plus rentables	9,2%	0,0%	8,7%
Le prix des intrants nécessaires sont trop cher	5,9%	25,0%	7,1%
Blocage technique pour la réalisation du projet	11,8%	12,5%	11,8%
Autre motif	70,6%	62,5%	70,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Les difficultés rencontrées par les ML et par les CPS dans leur fonction lors de la première phase de préparation varient d'une Région à une autre. Mais d'une manière générale, les problématiques sont surtout en rapport avec le remplissage des fiches de projet et l'accompagnement des bénéficiaires analphabètes et illettrés.

Tableau 27 : Difficultés dans la préparation des fiches de projets

Difficultés rencontrées dans la préparation des FP des bénéficiaires	Pourcentage	
	ACT	TMC
Choix du projet	6,5%	0,0%
Remplir la fiche	15,3%	80,8%
Bénéficiaires illettrés	29,4%	76,9%
Autre	8,0%	0,0%
Pas de problème	58,0%	19,2%

En dépit des éventuels bouleversements, la satisfaction des bénéficiaires est très élevée, avec un taux atteignant 98%.

Tableau 28 : Niveau de satisfaction sur l'activité présentée dans la fiche de projet

Etes-vous content du type d'activité que vous avez présenté dans la FP ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	98,5%	100,0%	98,6%
Non	0,2%	0,0%	0,1%
Ne s'applique pas	1,4%	0,0%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Cette étape de la collecte de FP fait en sorte que les ménages aient rendu leur fiche, sinon il incombe à l'AGEA de visiter ceux n'ayant pas présenté de petit projet et en rediscuter avec eux pour les inciter à déposer la FP. Sur ce point, les AGEA ont pu collecter 98,16% des fiches de projet des bénéficiaires par rapport aux objectifs qu'on leur a assignés. Cette statistique démontre la bonne performance dans le processus de mise en œuvre.

Il est établi dans le processus de mise en œuvre que les FP pourraient être déposées auprès des CPS ou des ML. A ce propos, c'est toujours vers les ML que les bénéficiaires ont déposé leurs fiches de projet, pour les faire parvenir à l'AGEA. Cela démontre une plus grande confiance des bénéficiaires à leurs semblables qu'ils ont élues, mais aussi le sérieux des ML dans de leurs rôles et fonctions.

Tableau 29 : Entité en charge de la collecte des fiches de projet

Qui a collecté la fiche de projet du bénéficiaire ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
CPS	10,8%	0,0%	9,8%
Mère leader	72,3%	94,4%	74,3%
AGEA	10,7%	4,0%	10,0%
FID	1,4%	0,4%	1,3%
Personne non bénéficiaire	0,2%	0,0%	0,1%
AGEX	0,6%	0,0%	0,5%
Autres	1,4%	0,0%	1,3%
Ne se rappelle pas	2,6%	1,2%	2,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Synthèse sur la collecte et validation des activités du fonds de soutien

Il est stipulé par le guide de mise en œuvre opérationnelle que les FP sont remises par les bénéficiaires auprès des ML ou des CPS, qui à leur tour les transmettent à l'AGEA. Cette voie hiérarchique est absolument respectée, avec une domination de FP déposés auprès de ML.

Quant à la validation des activités, toutes les activités sont unanimement éligibles lors de la formulation. Le problème général qui réside plutôt sur l'absence de diversification des activités économiques au sein de la localité, voire de la Commune ce qui pourrait impacter plus tard sur l'économie locale et sur la baisse de rentabilité de l'activité.

3.2.5. Activité 5 : Déblocage du fonds de soutien

La première étape préparatoire se termine par le déblocage du fonds de soutien. Pour ce faire, la préparation consiste à communiquer au préalable les dates de paiement, afin d'éviter les absences pendant cette période. Ensuite, il importe également d'accompagner les bénéficiaires lors du paiement.

La communication des dates de paiement des bénéficiaires est toujours délicate pour des raisons de sécurité, dans le cadre du Projet PURSAPS, que cela soit pour l'ACT ou pour le TMC. Pour autant, il est essentiel pour le bon déroulement du FS, surtout pendant la dernière phase du Projet PURSAPS, de s'assurer de la forte présence des bénéficiaires lors du paiement. En ce sens, la population a été avisée dans un délai de 2 jours en avance.

Tableau 30 : Délai d'information avant le déblocage de fonds

Combien de jours en avance le bénéficiaire a-t-il été informé ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
1 jour	26,9%	39,3%	28,1%
2 jours	23,4%	10,3%	22,2%
3 jours	13,9%	10,3%	13,5%
4 jours	4,8%	4,4%	4,8%
5 jours	5,7%	1,2%	5,3%
Plus de 5 jours mais moins de 10 jours	11,8%	20,6%	12,6%
Plus de 10 jours	2,8%	5,6%	3,1%
Ne se rappelle plus	10,7%	8,3%	10,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Généralement, les dates de paiement annoncées ont été respectées. Telle situation a ainsi permis de limiter les absences des bénéficiaires.

Tableau 31 : Respect des dates de paiement du fonds de soutien annoncées

Le bénéficiaire a-t-il été payé à la date annoncée ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	96,1%	100,0%	96,5%
Non	2,7%	0,0%	2,5%
Ne se rappelle pas	1,1%	0,0%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Les procédures stipulent explicitement que les bénéficiaires reçoivent les montants qui leur sont dus, en établissant un état de paiements, dûment signé par les bénéficiaires, sous la supervision du CPS. A ce propos, l'enquête note la pleine application de cette disposition. Dans la majorité des cas (62,8%), le chef de ménage a signé l'état de paiement contre un pourcentage de 31,7% (le conjoint). Par contre, dans les sites de TMC, ce sont les conjointes qui sont les récepteurs du transfert d'argent, en conséquence il est tout à fait naturel et normal si elles sont autorisées à signer l'état du paiement du FS.

Tableau 32 : Signature de l'état de paiement

Qui a signé l'état de paiement ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Chef de ménage	65,7%	33,7%	62,8%
Conjoint du chef	28,5%	63,5%	31,7%
Autre personne	4,8%	2,8%	4,6%
Ne se rappelle pas	1,1%	0,0%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Synthèse sur le déblocage du fonds de soutien

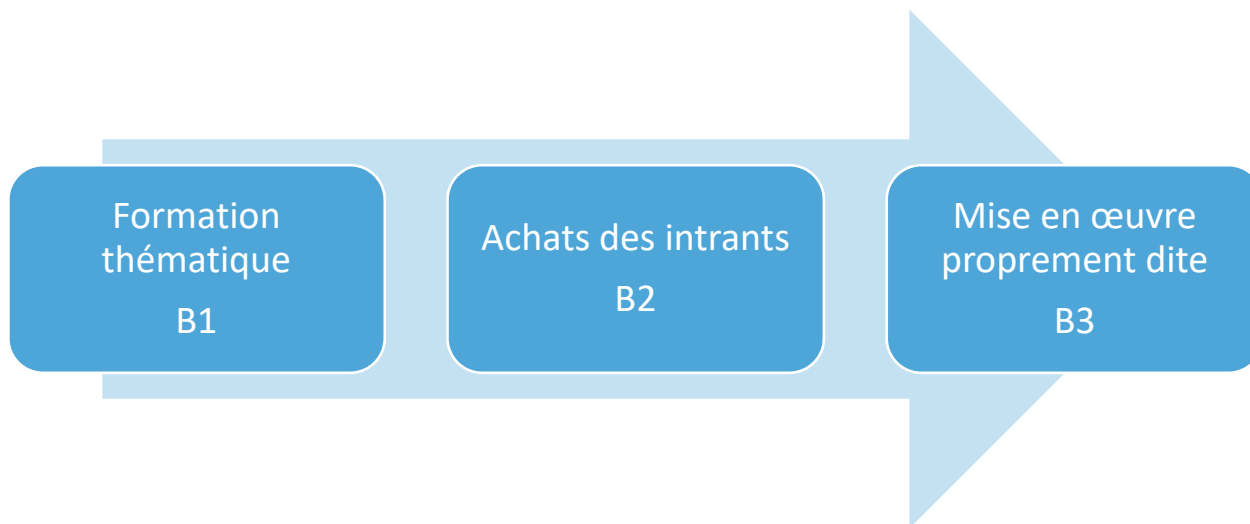
Le processus établit que tous les bénéficiaires perçoivent le fonds de soutien pendant les dates prévues pour ce faire. L'enquête révèle que le paiement a été effectif pour près de 95% de la population totale ciblée. Les raisons de ce non-paiement sont de deux catégories : (1) d'abord, il y a eu une légère imperfection dans l'établissement de la base de données des bénéficiaires, ce qui a entraîné l'inadmission des certains ménages dans la liste. (2) D'autre part, le non-paiement se justifie tout simplement par l'absence de ces ménages de leur localité pendant les périodes de règlement.

Afin de remédier à la situation, il a été établi une liste additive pour les retardataires, dont les paiements aient été effectifs à partir de novembre / décembre 2017.

3.3. ETAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE

Cette étape comprend trois activités jusqu’à la mise en œuvre proprement dite décrits dans le schéma ci-dessous :

Figure 3 : Activités de l’étape 2



3.3.1. Activité 1 : Formation technique et thématique sur l’activité financée par le FS

La formation thématique doit être assurée entièrement par l’AGEA, ce qui a été correctement et unanimement faite.

Elle devait se concentrer sur les notions fondamentales et spécifiques de l’AGR, mais surtout sur la gestion financière pendant et après la production. En ce sens, la formation a souligné l’importance de l’utilité du « petit plan d’affaires », ayant pour objectif de conseiller et d’aider le bénéficiaire à mieux rentabiliser l’activité. D’ailleurs, le fonds de soutien cible l’amélioration progressive de la résilience du ménage, dès la première production obtenue.

Les activités choisies par les bénéficiaires ne sont pas tout à fait nouvelles pour eux. Ils les ont déjà pratiqué dans le passé pour 83,3% des répondants tandis que le reste soit 16,7% sont en train d’expérimenter pour la première fois l’activité.

Tableau 33 : Pratique dans le passé de l’activité financée par le fonds de soutien

Le bénéficiaire a-t-il déjà pratiqué cette activité du FS dans le passé ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	82,7%	89,3%	83,3%
Non	17,3%	10,7%	16,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Cependant, bien que les ménages ne soient pas complètement étrangers à la nature des activités financées, la participation à la formation thématique est très bonne, avec un taux de présence de 83,8%.

Tableau 34 : Présence des bénéficiaires lors de séances de formation technique sur l’activité du FS

Avez-vous déjà été présent lors des séances de formation?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	83,2%	90,1%	83,8%
Non	15,5%	9,9%	15,0%
Ne se rappelle pas	1,3%	0,0%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Il est prescrit la tenue d'au moins 3 séances de formation thématique du démarrage jusqu'au suivi. Néanmoins, cette fréquence n'est guère limitative. Il est même recommandé d'intensifier les formations selon les besoins et exprimés par les bénéficiaires, et constatés par l'AGEA.

Les résultats d'enquête révèlent la faiblesse de l'assiduité des bénéficiaires aux séances de formation. Effectivement, ceux ayant assisté aux trois séances obligatoires ne représentaient que 22% de la population des bénéficiaires formés. La majorité a répondu présent lors des deux premières séances de formation, mais ils ne sont pas très nombreux (40%). Seulement, 7,2% se sont appliqués à suivre l'ensemble de toutes les séances (jusqu'à plus de 5 séances).

Tableau 35 : Fréquence de participation aux activités de formation technique sur l'activité du FS

Fréquence de participation aux formations	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
1 fois	27,3%	22,9%	26,9%
2 fois	42,0%	26,9%	40,5%
3 fois	21,6%	30,0%	22,4%
4 fois	4,6%	7,5%	4,9%
5 fois	1,5%	3,1%	1,7%
Plus de 5 fois	0,5%	1,8%	0,6%
Ne se rappelle pas	2,5%	7,9%	3,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Cette faible régularité de présence des bénéficiaires s'explique par leur indifférence sur certaines thématiques telles que la mise en relation avec les services et les acteurs locaux de proximité et la gestion financière de l'activité. Aussi n'est-il pas surprenant de recueillir un taux de satisfaction de l'ordre de 82,2% et de 78,8% pour l'ACT et 87,7% et 89,7% pour le TMC concernant la consistance et le temps accordé aux formations thématiques.

Tableau 36 : Satisfaction des bénéficiaires relative aux temps accordés et aux contenus des formations thématiques

ACT	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Le délai accordé pour la formation est-il suffisant pour maîtriser toutes les techniques et thématiques liées à l'activité ?	78,6%	11,5%	9,9%	100,0%
Le bénéficiaire est-il satisfait des contenus de formation qu'on a donnée ?	82,2%	2,3%	15,5%	100,0%

TMC	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Le délai accordé pour la formation est-il suffisant pour maîtriser toutes les techniques et thématiques liées à l'activité ?	87,7%	4,4%	10,9%	100,0%
Le bénéficiaire est-il satisfait des contenus de formation qu'on a donnée ?	89,7%	1,6%	8,7%	100,0%

Enfin, la bonne qualité de la prestation de l'AGEA sur la formation en matière a particulièrement marqué les bénéficiaires. Ensuite, un des acquis majeurs exprimés par les répondants est constitué par les nouvelles connaissances techniques, bien que l'activité ait été déjà pratiquée dans les localités.

Synthèse sur la formation thématique

Le processus de mise en œuvre donne une importance à la tenue de la formation et des thématiques-objets de la formation, dans l'objectif de la recherche de meilleure efficacité et de meilleure productivité. La mission d'évaluation note la bonne conduite des types de formations demandés. Mais ce bon résultat est contrasté par l'absence d'intérêt de certains bénéficiaires pour les thématiques sur la gestion financière de l'activité. La justification de ce fait est la faiblesse du niveau d'instruction des ménages, voire leur analphabétisme

Mais, en résumé, la formation thématique a satisfait une majorité des bénéficiaires. Force est de constater la faiblesse de l'intérêt des bénéficiaires à la formation, en comparaison avec la réception du fonds. L'assiduité à la formation en témoigne. Cela s'explique par les expériences des bénéficiaires à la pratique des activités dans le passé.

3.3.2. Activité 2 : Achats des intrants et mise en place des activités

Le processus de mise en œuvre met l'accent sur l'appui-conseil des ménages bénéficiaires lors de l'achat des intrants et de la mise en place des activités. Telle activité relève toujours de la responsabilité de l'AGEA.

Pratiquement, l'AGEA identifie des fournisseurs des intrants dans la localité, ou à l'intérieur de la Commune. La prospection des prix est ainsi préalablement effectuée sur la base de laquelle a été remplie la fiche de projet. Normalement, les bénéficiaires doivent aller vers ces fournisseurs indiqués. Force est tout de même de constater que les bénéficiaires ont quasiment acheté les intrants auprès des vendeurs existants pendant les marchés locaux, soit le marché hebdomadaire de la Commune. En général, ces vendeurs se distinguent par leur caractère non formel. Seulement, un très faible pourcentage de 1,6% des ménages bénéficiaires a suivi les recommandations de l'AGEA sur les fournisseurs potentiels.

Tableau 37 : Lieu d'achat des intrants et des matériaux

Où le bénéficiaire a-t-il acheté les intrants et les équipements?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Auprès du fournisseur indiqué par AGEA pour tous les intrants	1,7%	0,8%	1,6%
Auprès du fournisseur indiqué par AGEA pour certains intrants	0,6%	0,0%	0,5%
Auprès d'autres fournisseurs pour tous les intrants	16,6%	13,9%	16,4%
Ne s'applique pas car ne pas encore acheter des intrants	0,5%	0,0%	0,4%
Autres	25,8%	28,6%	26,1%
Sur le marché local	54,8%	56,7%	55,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

L'explication donnée par les bénéficiaires est la facilité d'accès et de vente sur le marché local. Par ailleurs, les nouvelles sur le fonds de soutien se sont tellement répandues dans les Communes d'intervention que les intrants et les matériels ont rapidement abondé le marché.

Tableau 38 : Motifs de la négligence par les bénéficiaires des fournisseurs proposés par l'AGEA

Pourquoi n'avez-vous pas choisi le fournisseur proposé par l'AGEA ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Le prix des marchandises est trop élevé	20,6%	15,9%	20,2%
Qualité des marchandises non convenable	6,1%	15,5%	6,9%
Eloignement de l'adresse des fournisseurs	3,8%	1,6%	3,6%
Mode de paiement non convenable	0,1%	0,0%	0,1%
Absence des marchandises en stock	9,3%	4,8%	8,9%
Autres	60,1%	62,3%	60,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

La raison la plus évoquée expliquant le fait d'ignorer les fournisseurs proposés par l'AGEA, est la résistance au changement. Plus précisément, les ménages ont du mal à consentir d'acheter les marchandises vers des nouveaux fournisseurs, bien qu'ils soient recommandés. Ils préfèrent toujours maintenir les bonnes relations vers les vendeurs de la localité. Ils portent plus leur confiance sur les fournisseurs locaux qui appartiennent généralement à la même communauté, dans la mesure où l'aisance dans la négociation est très recherchée.

A préciser que la différence entre le prix d'achat prévu et le prix d'achat effectif a affecté moins de 20% des répondants. Et cette situation a, dans une certaine mesure, légitimé le changement des fournisseurs.

Tableau 39 : Différence entre prix d'achat prévu des intrants et prix d'achat effectif

Les prix des intrants correspondent-ils actuellement au devis estimatif dans la fiche de projet ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	75,7%	90,9%	77,1%
Non	21,0%	9,1%	19,9%
Ne s'applique pas	3,3%	0,0%	3,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Cette différence de prix n'est tout de même pas minime dans la mesure où les cas d'écart de plus de 10% du montant total du fonds de soutien ne sont pas du tout négligeables.

Tableau 40 : Montant de l'écart de prix entre le prévu et le réel

Montant de l'écart de prix entre le prévu et le réel	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Moins de 5.000 Ar	8,3%	4,3%	8,1%
Entre 5.000 Ar et 10.000 Ar	22,1%	13,0%	21,7%
Entre 10.000 Ar et 20.000 Ar	32,8%	8,7%	31,8%
Plus de 20.000 Ar	36,8%	73,9%	38,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Il a aussi été constaté que les achats groupés entre les bénéficiaires au sein d'une localité donnée sont presque inexistants. Cela révèle une fois de plus le désintéressement des paysans ruraux aux formes d'association, bien que cela puisse leur procurer des avantages économiques.

Tableau 41 : Existence des achats groupés des intrants entre les bénéficiaires

Avez-vous fait des achats groupés avec d'autres bénéficiaires dans votre localité ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	3,2%	1,6%	3,1%
Non	93,7%	98,4%	94,2%
Ne s'applique pas	3,0%	0,0%	2,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 42 : Motifs de l'absence d'enthousiasme aux achats groupés des intrants

Quelles en sont les explications aux achats non groupés ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Je n'aime pas être associé avec d'autres bénéficiaires	54,1%	23,8%	51,2%
Les autres bénéficiaires ne consentent pas à s'associer	5,8%	0,0%	5,3%
Aucun avantage à l'association	11,9%	33,5%	14,0%
Ne savais pas qu'il était possible de faire un achat en groupement	16,2%	7,7%	15,4%
Autres (à préciser)	12,0%	35,1%	14,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

De plus, la mission d'évaluation renseigne qu'il existe des cas où le bénéficiaire aurait complété le montant perçu, pour cause d'insuffisance du fonds, par rapport à l'activité AGR. Ce comportement est perçu comme une bonne disposition du bénéficiaire à s'investir dans l'activité financée. En conséquence, cela démontre une volonté du ménage à sortir de la situation de pauvreté et de précarité.

Tableau 43 : Fonds de soutien complété par des fonds propres du ménage

Le bénéficiaire a-t-il complété le fonds de soutien par une autre source de financement d'autres pour réaliser l'activité ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	9,6%	6,0%	9,3%
Non	87,6%	94,0%	88,2%
Ne s'applique pas	2,8%	0,0%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le montant du fonds additionnel est très variable selon la nature de l'activité et selon les capacités financières du ménage. Il varie de 5.000 Ariary à 200.000 Ariary, avec une moyenne établie entre 10.000 Ariary et 50.000 Ariary.

Tableau 44 : Montant du fonds additionnel ayant complété le fonds de soutien

Montant du fonds additionnel ayant complété le fonds du soutien	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Moins de 5.000 Ar	4,5%	0,0%	4,3%
Entre 5.000 Ar et 10.000 Ar	11,6%	6,7%	11,3%
Entre 10.000 Ar et 20.000 Ar	23,6%	6,7%	22,6%
Entre 20.000 Ar et 50.000 Ar	34,7%	33,3%	34,6%
Entre 50.000 Ar et 100.000 Ar	14,0%	33,3%	15,2%
Plus de 100.000 Ar	6,2%	6,7%	6,2%
Plus de 200.000 Ar	3,7%	13,3%	4,3%
Ne veut pas répondre	1,7%	0,0%	1,6%

Total	100,0%	100,0%	100,0%
-------	--------	--------	--------

Synthèse sur l'achat des intrants et la mise en place des activités

L'achat des intrants est une des étapes les plus stratégiques dans le processus de mise en œuvre. La réussite de la mise en œuvre est en effet conditionnée par des intrants et les matériaux de bonne qualité et en quantité suffisante sur le marché. C'est d'ailleurs le principe de la prospection et de la facilitation par l'AGEA.

Cependant, la mission d'évaluation constate que finalement les bénéficiaires se sont approvisionnés à leur guise. Pour la majorité, l'achat s'est fait sur le marché local, auprès des vendeurs de circonstance. Car précisément le déblocage en masse du fonds de soutien a causé une augmentation désordonnée de l'offre, ce qui fait qu'à la fin, les ménages bénéficiaires se sont tournés vers les vendeurs le plus proches sur le marché qui les arrangeaient.

En conséquence, il n'est pas rare de rencontrer des cas d'échec de la mise en œuvre dus à la mortalité des animaux, plus particulièrement pour l'élevage de cochon, justement parce que sur les porcelets achetés étaient de santé fragile.

3.3.3. Activité 3 : Mise en œuvre proprement dite

Le guide de mise en œuvre indique que l'AGEA doit donner aux ménages bénéficiaires des consignes techniques pour le démarrage des activités. Il est également prescrit de les appuyer par un simple outil de suivi de leurs activités, selon le niveau d'instruction.

Les procédures ne spécifient pas de délai minimum requis pour commencer la mise en œuvre après le déblocage du fonds. Généralement, la réalisation de l'activité a été entreprise dans un délai ne dépassant pas 15 jours après le déblocage du fonds de soutien. Pour la majorité des bénéficiaires, l'achat des intrants a eu lieu dans les 5 jours suivant le financement. A signaler qu'il existe quelques cas de moindre importance, qui ont retardé le démarrage de leurs activités.

Tableau 45 : Délai pour la réalisation démarrage de l'activité

Combien de temps après la réception de la somme le bénéficiaire a-t-il-commencé la mise en œuvre de l'activité	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Moins de 5 jours	46,1%	59,9%	47,4%
Entre 5 jours à 15 jours	38,5%	29,8%	37,7%
Entre 15 jours et 30 jours	7,6%	3,6%	7,3%
Entre 30 jours et 60 jours	2,1%	4,4%	2,3%
Plus de 60 jours	0,4%	0,0%	0,3%
Autre	1,9%	0,4%	1,8%
Ne se rappelle pas	3,2%	2,0%	3,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Instruction a été donnée aux bénéficiaires comme quoi le fonds de soutien devait uniquement servir à acheter les intrants et les fournitures indispensables pour le petit projet. Autrement dit, il est interdit de soustraire une partie de la somme pour d'autres utilisations telles que le remboursement des dettes, les besoins quotidiens, etc. Toutefois, l'enquête renseigne justement que certains ménages avouent avoir retranché une partie de la somme. D'une part, les ménages reconnaissent qu'une partie de la somme reçue a été utilisée pour les dépenses courantes du ménage. L'enquête renseigne que 26% des répondants ne le nient pas.

Tableau 46 : Utilisation du fonds de soutien pour les dépenses courantes

Le ménage bénéficiaire a-t-il utilisé une partie du fonds dans les dépenses quotidiennes du ménage ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	26,5%	23,4%	26,3%
Non	71,7%	76,6%	72,2%
Ne s'applique pas	1,7%	0,0%	1,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Globalement, le montant prélevé ne dépasse pas 20% de la totalité du fonds de soutien. Il varie de 10.000 Ar à 50.000 Ar.

Tableau 47 : Montant ayant servi aux dépenses courantes du ménage sur le fonds de soutien

Montant ayant servi aux dépenses courantes issues du fonds de soutien	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Moins de 5.000 Ar	2,7%	8,5%	3,2%
Entre 5.000 Ar et 10.000 Ar	15,7%	10,2%	15,2%
Entre 10.000 Ar et 20.000 Ar	30,3%	27,1%	30,0%
Entre 20.000 Ar et 50.000 Ar	35,7%	42,4%	36,2%
Entre 50.000 Ar et 100.000 Ar	9,3%	10,2%	9,3%
Plus de 100.000 Ar	0,6%	0,0%	0,5%
Plus de 200.000 Ar	0,7%	1,7%	0,8%
Ne veut pas répondre	5,1%	0,0%	4,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

D'autre part, l'enquête obtient un faible pourcentage (de l'ordre de 3,6%) des ménages ayant avoué l'utilisation d'une partie du FS pour le règlement partiel ou total des dettes.

Tableau 48 : Utilisation du fonds de soutien pour le remboursement des dettes

Le ménage a-t-il utilisé une partie du fonds pour rembourser des dettes ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	3,8%	2,4%	3,6%
Non	93,9%	97,2%	94,2%
Ne s'applique pas	1,7%	0,4%	1,6%
Ne veut pas répondre	0,6%	0,0%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Quant à la somme ayant servi au remboursement de ces dettes, le montant moyen s'élève à 15.000 Ariary, ce qui représente environ 6,25% du montant du fonds de soutien.

Tableau 49 : Montant de la somme utilisée pour le remboursement des dettes du ménage

Montant de la somme utilisée pour le remboursement des dettes du ménage	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Moins de 5.000 Ar	8,4%	0,0%	7,9%
Entre 5.000 Ar et 10.000 Ar	25,3%	0,0%	23,8%
Entre 10.000 Ar et 20.000 Ar	34,7%	50,0%	35,6%
Entre 20.000 Ar et 50.000 Ar	15,8%	50,0%	17,8%
Entre 50.000 Ar et 100.000 Ar	3,2%	0,0%	3,0%
Plus de 100.000 Ar	2,1%	0,0%	2,0%
Plus de 200.000 Ar	3,2%	0,0%	3,0%
Ne veut pas répondre	7,4%	0,0%	6,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Globalement, le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur le fonds de soutien est élevé, avec un taux avoisinant 89%. Ce taux est significatif de la bonne réussite de l'activité financée par le fonds de soutien.

Tableau 50 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires sur le fonds de soutien

Etes-vous satisfait des résultats actuels?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	88,6%	96,8%	89,3%
Non	3,2%	2,8%	3,1%
Ne s'applique pas	8,3%	0,4%	7,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Cette satisfaction s'explique notamment par l'obtention de la bonne qualité de la production. En matière d'élevage, les jeunes animaux sont bien portants et se développent bien. Leur alimentation est suffisante jusqu'à leur âge adulte, ainsi qu'au moment de la probable revente sur le marché. Concernant l'agriculture, les paysans observent une normale croissance des cultures. A ce stade, on ne récolte pas encore, aussi ne peut-on pas on encore quantifier la production agricole.

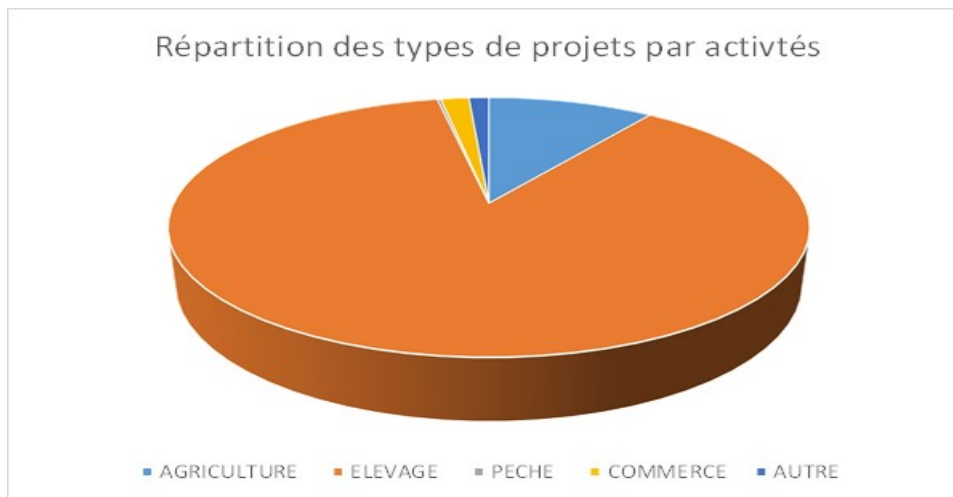
Pour la plupart des réponses recueillies, la mise en œuvre s'est déroulée sans incident significatif.

Tableau 51 : Déroulement de la mise en œuvre des activités génératrices de revenus

Le projet se déroule-t-il selon les prévisions ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	94,3%	95,6%	94,4%
Non	3,4%	4,0%	3,5%
Ne s'applique pas	2,3%	0,4%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Au final, les activités mises en œuvre ont été concentrées sur l'élevage à cycle court, tel que le graphique ci-après le montre.

Figure 4 : Répartition des types de projets par activités



Synthèse sur la mise en œuvre des activités

Force est de constater que les procédures ne sont pas suffisamment explicites concernant la mise en œuvre proprement dite. Cela peut d’ailleurs être une des raisons qui expliquent l’abondance de la mono-activité.

Somme toute, la mise en œuvre proprement dite a satisfait l’ensemble des ménages bénéficiaires. La quasi-totalité des ménages ayant encaissé le fonds ont entrepris les activités financées. L’utilisation d’une partie du fonds pour les dépenses courantes et pour les dettes est pratiquement inéluctable chez les ménages vulnérables. Malgré cela, le fonds est réellement investi dans l’activité de choix du ménage. En général, il n’y a pas encore eu de production.

3.4. ÉTAPE 3 : SUIVI ET APPUI TECHNIQUE DES ACTIVITÉS DES MÉNAGES

3.4.1. Activité 1 : Suivi de la mise en œuvre

On a assigné une grande responsabilité aux mères-leaders et aux CPS dans le suivi de la mise en œuvre. A ce propos, il est explicitement stipulé dans le guide de mise en œuvre l'importance des espaces d'échanges entre les bénéficiaires, sous l'animation des CPS et des ML et sous la supervision de l'AGEA. Outre ces espaces d'échanges, les ML et les CPS devaient prendre sous leurs responsabilités respectives un nombre précis de ménage à suivre. Et ce suivi devait être effectif depuis la jusqu'à la fin du projet, soit au retrait de l'AGEA et aussi du FID. Pendant cette période, il a été tout de même fixé un nombre de quatre (4) jours affectés dans l'activité de suivi, pour le CPS, étant donné que le Projet les indemnise pour ce travail.

A ce titre, les mères leaders ont fait preuve de cette responsabilité, comme le témoignent les séries de tableaux suivants. Effectivement, le suivi des activités des bénéficiaires a été assuré par les ML, selon près de 85% des réponses, contre 6,6% pour les CPS. Une faible proportion, soit 1,9% a déclaré ne pas avoir fait l'objet de suivi.

Tableau 52 : Entité en charge du suivi de la mise en œuvre des activités

Qui a assuré le suivi des activités de fonds de soutien	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
AGEA	1,9%	0,4%	1,7%
FID	0,3%	0,4%	0,3%
Mère leader	85,7%	97,6%	86,8%
CPS	7,4%	0,4%	6,7%
AGEX	0,1%	0,0%	0,1%
Autre	1,6%	0,4%	1,5%
Aucun suivi	2,1%	0,8%	2,0%
Ne sait pas	1,0%	0,0%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Il est constaté dans ce tableau que les sites TMC se caractérisent par une légère supériorité de taux des ménages suivi par les ML, au détriment de ceux sous la responsabilité des CPS. Telle situation n'est pas surprenante dans la mesure où les ML ont été instaurées bien avant le FS pour les bénéficiaires de TMC. Elles ont déjà rempli de nombreuses tâches et sont actives sur le projet. Cela explique ainsi leur haut niveau d'implication dans le suivi des petits projets de fonds de soutien.

En théorie, les CPS et les ML se partagent les tâches de suivi au sein de la localité, étant donné qu'on leur a assignés respectivement un nombre défini de ménages bénéficiaires à accompagner.

- une mère-leader a à sa charge cinq (5) ménages de son groupe ;
- un membre de CPS assure le suivi de sept (7) ménages dans sa localité d'appartenance.

Mais, les résultats d'enquête apprennent la défaillance de suivi effectué par les CPS, lequel a été largement compensé par le suivi fait par les ML. Au final, ce sont donc les mères leaders, qui ont ainsi joué le rôle essentiel dans le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires.

Les consignes relatives au nombre des ménages sous la responsabilité de la ML et les CPS sont respectées. En effet, pour près de 79%, la ML assure la supervision de 5 à 10 autres ménages bénéficiaires. Et, les CPS, ont généralement suivi plus de 5 ménages pendant la période de travail.

Tableau 53 : Nombre de ménages sous la responsabilité de la ML et du CPS

	Nombre de ménages bénéficiaires suivis par la ML	Nombre de ménages bénéficiaires suivis par CPS
1	0,70%	2,4%
3	0,0%	1,8%
4	0,30%	0,6%
5	19,90%	4,8%
Plus de 5	79,10%	90,4%
Total	100,00%	100,00%

Concrètement parlant, l'activité de suivi consiste à vérifier et à constater physiquement que le fonds de soutien a été utilisé à bon escient, à s'enquérir des problématiques rencontrées par les bénéficiaires, et à les aider à trouver les bonnes et adéquates solutions. Entre autres, les responsables du suivi prodiguent également des conseils techniques, lors de la réalisation de l'activité. C'est surtout les conseils fournis lors des passages des ML/CPS qui ont le plus marqué les bénéficiaires enquêtés.

Tableau 54 : Types de conseils donnés par les ML/CPS aux bénéficiaires pendant la mise en œuvre

Quels sont les conseils donnés pendant le suivi?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Mode de gestion d'argent	12,8%	0,8%	11,7%
Méthodologie du travail	71,2%	92,5%	73,1%
Autre	11,1%	6,3%	10,7%
Ne sait pas	5,0%	0,4%	4,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

A ce titre, 82% des ménages enquêtés se disent satisfaits de la qualité de suivi, étant donné l'efficacité des conseils concernant la nature des activités.

Le suivi se réalise par des visites hebdomadaires (au moins une fois par semaine) par le responsable dans le lieu de tenue de l'activité. Cette consigne sur la fréquence de suivi a été bien respectée dans la majorité des cas. Comme bon nombre des petits projets viennent d'être mis en œuvre lors de la période d'enquête, le volume du suivi effectué n'est pas encore très conséquent. Au vu des données d'enquête, la fréquence réelle de suivi est d'une fois par semaine, soit la fréquence minimale requise par les procédures. Eu égard à l'effectif réel des ménages à accompagner, cette fréquence est tout à fait correcte et adéquate.

Tableau 55 : Fréquence de visite de suivi effectué pendant la mise en œuvre

Combien de fois le bénéficiaire a-t-il fait l'objet de visite de suivi depuis la mise en œuvre ?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
1 fois	12,8%	4,7%	12,0%
2 fois	34,3%	19,4%	32,9%
3 fois	25,0%	23,3%	24,9%
4 fois	11,7%	9,9%	11,6%
5 fois	7,2%	13,8%	7,8%
Plus de 5 fois	4,0%	16,4%	5,2%
Ne se rappelle pas	4,9%	12,5%	5,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Les mères leaders rapportent ne pas avoir rencontré des problèmes majeurs dans la réalisation du suivi. Telle situation concerne 60% en ACT et 70% en TMC des réponses dans l'enquête.

Tableau 56 : Problèmes rencontrés par les ML pendant le suivi de la mise en œuvre

Montant de l'écart de prix entre le prévu et le réel	Pourcentage	
	ACT	TMC
Les bénéficiaires sont trop nombreux	3,1%	3,8%
Les bénéficiaires ne veulent pas être suivis	1,9%	0,0%
Suivi financier	4,6%	0,0%
Suivi technique	15,6%	0,0%
mise en relation avec les partenaires locaux	4,6%	0,0%
Autre	22,1%	30,8%
Pas de problème	59,9%	69,2%

Par contre, les CPS manifestent leur mécontentement sur les charges de travail du suivi des bénéficiaires. Les sources de mécontentement seraient la lourdeur de leurs tâches, en termes de temps matériel, lesquels ne seraient pas suffisamment compensés par les indemnités journalières rétribuées. Les membres du CPS arguent à ce titre, que le suivi et la visite des bénéficiaires ont mobilisé beaucoup de leurs temps et de leur énergie, au détriment de leurs propres activités génératrices de revenus.

On conclut que les mères leaders ont pleinement accompli leurs rôles en matière de suivi. La réussite de ce suivi a dans une certaine mesure joué dans les résultats provisoires favorables des activités réalisées.

Synthèse sur le suivi de la mise en œuvre

Le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre sont une étape très importante permettant au projet d'apprécier que la somme octroyée a effectivement servi à financer l'activité choisie par le ménage. Mais cette étape est aussi décisive pour la qualité de la productivité, puisqu'elle permet de savoir si le ménage a réellement appliqué les techniques de production octroyées.

On en déduit de ces constats que faire le suivi de la mise en œuvre par les communautés bénéficiaires elles-mêmes s'avère être une approche pertinente, efficace et efficiente. Elle stimule en fait les échanges d'expériences et la compétition entre les bénéficiaires pour un meilleur rendement. De plus, cela permet aux mères leaders de s'émanciper et de se surpasser dans la qualité des réalisations.

Par contre, la responsabilisation des acteurs non-bénéficiaires, tels que les CPS, suscite au final le sentiment de jalousie chez eux et de détachement à la fin du projet. Nombreux sont les CPS qui sollicitent le fonds de soutien, en tant que légitime rétribution en prime pour eux, après les quatre années de mise en œuvre de l'ACT et du TMC.

3.4.1. Activité 2 : Mise en relation avec les acteurs locaux

La mise en relation des bénéficiaires avec les partenaires locaux constitue la dernière étape du processus de mise en œuvre du fonds de soutien. D'ailleurs, cette activité fait partie des obligations contractuelles de l'AGEA. L'objectif de cette mise en relation est d'instaurer déjà à ce stade la pérennisation de l'activité, en dépit du fait de son caractère ponctuel et modeste. Il a été conjecturé que les bénéficiaires, deviendraient des producteurs de manière continue, voire durable dans le domaine d'activité et établiraient des liens professionnels avec les principaux acteurs locaux existants. On entend par acteurs locaux, les fournisseurs des intrants (alimentation des bestiaux, semences, engrais, petites marchandises et matériels divers, etc), les services techniques d'appui à proximité tels que le CSA (Centre de Services Agricoles) ou le service des vétérinaires, les établissements de microfinance, etc.

En outre, il a été attendu que les producteurs s’orientent vers ces services d’appui externes publics et privés dans la recherche d’une meilleure efficacité de la production pendant la mise en œuvre, mais aussi au-delà de la mise en œuvre.

Il revient toujours à l’AGEA d’assurer cette activité de mise en relation. Le temps accordé pour ce faire est de dix (10) jours, répartis sur deux sous-activités : (1) l’identification des partenaires locaux, (2) la coordination et la coopération à établir entre les bénéficiaires et ces partenaires. Cette deuxième sous-activité peut se manifester l’octroi des techniques d’assistance et des orientations dans l’activité productive, etc. Il a été prescrit que d’intégrer les ménages auprès des dispositifs d’encadrement pérenne tels que le CSA, les groupements des producteurs semenciers, les fournisseurs des services ou des intrants , etc. Ensuite, on devait les mettre en contact permanent avec les services techniques déconcentrés existants localement. Enfin, le travail des AGEA devait consister à négocier avec ces acteurs locaux la possibilité des actions d’appui directe lors de la mise en œuvre.

La mission d’évaluation constate que cette dernière étape du processus a fait défaut. Faute de temps, l’AGEA n’a pas pu pleinement travailler sur cette activité. On découvre que cette mise en relation n’a quasiment pas été accomplie. L’enquête renseigne que seulement 1,5% des bénéficiaires ont pu établir des débuts de rapports avec les acheteurs des produits et/ou des fournisseurs d’intrants. En ce qui concerne, la pénétration au niveau des établissements de microfinance est presque nulle.

Tableau 57 : Mise en relation des bénéficiaires avec les acteurs locaux

ACT	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Avez-vous été mis en relation avec des acheteurs de la production ?	1,2%	71,2%	27,6%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des fournisseurs des intrants ?	1,5%	73,5%	25,0%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des bureaux de microfinance ?	0,3%	75,4%	24,3%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des projets de développement ?	0,0%	75,4%	24,6%	100,0%
TMC	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Avez-vous été mis en relation avec des acheteurs de la production ?	4,0%	62,7%	33,3%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des fournisseurs des intrants ?	1,6%	63,5%	34,9%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des bureaux de microfinance ?	0,0%	64,7%	35,3%	100,0%
Avez-vous été mis en relation avec des projets de développement ?	0,0%	64,7%	35,3%	100,0%

Pour ceux avec un début de rapports commerciaux établis, il est relevé tout de même une excellente satisfaction de la part des producteurs. En effet, 90% des répondants- ACT et 100% de ceux de TMC ont manifesté leur satisfaction sur les termes des accords commerciaux.

Tableau 58 : Qualité des accords commerciaux avec les acteurs locaux

ACT	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Est-ce qu'une forme de contrat et d'accord a été établie entre les producteurs et ces acteurs locaux?	0,9%	46,1%	53,0%	100,0%
Est-ce que les termes de l'accord vous conviennent ?	90,9%	9,1%	0,0%	100,0%
Ces conditions dans les accords commerciaux sont-elles difficiles à satisfaire?	4,4%	17,5%	78,1%	100,0%
TMC	Oui	Non	Ne s'applique pas	Total
Est-ce qu'une forme de contrat et d'accord a été établie entre les producteurs et ces acteurs locaux?	1,6%	61,9%	36,5%	100,0%
Est-ce que les termes de l'accord vous conviennent ?	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ces conditions dans les accords commerciaux sont-elles difficiles à satisfaire?	10,2%	2,7%	87,1%	100,0%

Il est tout aussi intéressant de relever que les paysans sont très peu enclins à se regrouper entre eux, bien que cela puisse les procurer des avantages. Le tableau ci-après montre que seulement 1,8% des ménages bénéficiaires, ont intégré une association paysanne dans le cadre de l'activité du fonds de soutien.

Tableau 59 : Intégration des bénéficiaires dans une association ou une organisation paysanne

Avez-vous intégré une coopérative, une association des producteurs ou une organisation paysanne?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Oui	1,8%	1,6%	1,8%
Non	78,9%	82,1%	79,2%
Ne s'applique pas	19,4%	16,3%	19,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

A la fin, l'enquête révèle que l'objectif du fonds de soutien est tout à fait compris par les bénéficiaires. Les réponses données sur les effets escomptés livrent leurs aspirations pour une amélioration de la qualité de vie, pour une hausse durable de revenus, et pour des nouvelles acquisitions de biens durables, lesquels sont nécessairement des signes de richesse.

Tableau 60 : Perception des bénéficiaires des effets du Fonds de soutien

Quelles seront les effets escomptés pour votre ménage à la fin du projet?	Pourcentage		TOTAL
	ACT	TMC	
Amélioration du niveau de vie	29,5%	11,1%	27,9%
Hausse de revenu durable pour le ménage	16,8%	2,4%	15,4%
Payer ses dettes	0,2%	0,4%	0,3%
Augmentation du pouvoir d'achat du ménage	7,7%	14,3%	8,3%
Achat de biens durables	20,2%	19,0%	20,1%
Autres	25,5%	52,8%	28,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Synthèse sur la mise en relation des bénéficiaires avec les acteurs locaux

Cette dernière étape devait assurer la durabilité et la pérennisation des activités génératrices de revenus mises en œuvre par les bénéficiaires. L'objectif est de les amener progressivement vers la professionnalisation de l'activité. Force est de constater que la mise en relation n'a pas été correctement effectuée. L'enquête a recueilli un très faible pourcentage de bénéficiaires ayant pu établir des contacts commerciaux avec les acteurs locaux.

Mais à noter que l'absence de résultats probants sur cette étape n'incombe pas nécessairement à l'approche adoptée par le Projet. La simple idée de rapprocher les producteurs et les acheteurs et les organismes d'appui ne suffit pas. Il faut d'abord qu'il existe une certaine structuration formelle ou informelle des producteurs au sein de la localité ou d'un territoire plus vaste (Commune). Ensuite, il est essentiel d'avoir une filière plus ou moins organisée pour inciter les producteurs à s'engager plus dans l'activité. Enfin, cette mise en relation requiert beaucoup plus de temps et plus d'accompagnement. Si le projet avait disposé de plus de temps dans la mise en œuvre, cette dernière étape aurait été plus aboutie.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

On rappelle que la mise en œuvre du fonds de soutien a duré presque huit (8) mois depuis son lancement jusqu'au retrait de l'AGEA. Les actions proprement dites sur le terrain ont pris près de six (6) mois. Les étapes de la mise en œuvre du Fonds de soutien comprennent les activités préparatoires, la mise en œuvre proprement dite, et s'achèvent par la mise en relation des bénéficiaires producteurs avec des partenaires locaux. Eu égard à tout ce qui précède, la mission d'évaluation du processus de mise en œuvre du FS établit les conclusions suivantes :

Presque toutes les activités inhérentes à la préparation, autrement la sensibilisation et l'information, la mise en place des structures locales (CPS et ML), les formations thématiques des bénéficiaires, la formulation des fiches de projets et le déblocage du FS ont été accomplies convenablement. A ce propos, l'appréciation globale est satisfaisante.

Pour ce qui est de la mise en œuvre proprement dite, on remarque l'absence de diversification des activités choisies par les communautés de bénéficiaire en dépit de l'orientation faite par l'AGEA. Cette situation est due au phénomène de mimétisme et de l'effet boule de neige. En conséquence, il y a eu une forte domination de l'activité d'élevage porcin dans toutes les Régions d'intervention. Les risques d'épidémie et de mortalité des animaux ne sont pas à craindre dans de telles circonstances. De plus, la « mono-activité » accroît également les risques de déclin de l'économie locale. A cet égard, les résultats de l'étape de mise en œuvre sont jugés moyennement satisfaisants.

Quant au suivi de la mise en œuvre, le principe de responsabiliser les bénéficiaires eux-mêmes, à travers les mères-leaders est une excellente initiative. Elle a permis d'instaurer une certaine compétition et une concurrence, favorables à la bonne réussite des activités AGR. Par ailleurs, elle a renforcé la cohésion sociale au sein des producteurs, laquelle constitue l'élément indispensable si éventuellement il y aurait un regroupement après la première production. C'est pour ainsi que l'évaluation juge ce travail satisfaisant.

Enfin, la mise en relation des bénéficiaires avec les acteurs et partenaires potentiels locaux n'est pas du tout bien faite. Lors des enquêtes avec les bénéficiaires, le processus suit encore son cours. Toutefois, on a dans une certaine mesure accordé une moindre importance à cette dernière activité. On attribue aussi à cela, l'absence d'acteurs intéressés pour le développement de la filière dans les zones. Ensuite, les ménages bénéficiaires sont encore peu enclins à se regrouper entre eux, or une telle association pourrait devenir un atout dans les rapports avec les fournisseurs, les acheteurs et d'autres acteurs dans la filière. Sous cet angle, les résultats de la mise en relation sont jugés non satisfaisants.

En tenant compte de ces constats et de ces résultats, on formule les recommandations générales suivantes :

- La durée accordée pour la mise en œuvre doit être au moins de dix-huit (18) mois, à compter de l'identification des bénéficiaires jusqu'à l'évaluation de la production obtenue. En effet, une des leçons apprises de TMC, de l'ACT et du FS est le temps requis pour la vérification minutieuse de la liste des bénéficiaires avant tout paiement. Et cette vérification ne doit pas être faite à la hâte au risque de sanctionner certains bénéficiaires du paiement à cause des erreurs sur leurs informations personnelles. D'autre part, il importe d'accompagner le bénéficiaire jusqu'à la première production. Etant donné que les AGR financées relèvent généralement du secteur agricole (agriculture et élevage), les interventions du projet doivent donc continuer au moins six mois après le premier déblocage (c'est le temps moyen requis pour la production de riz et le petit élevage).
- Le fonds de soutien doit être bien étudié en avance pour obtenir une efficacité optimale. Pour ce faire, on doit se baser sur la faisabilité technique et financière de chaque activité, avant la détermination du montant (ou une fourchette de montant). Cette faisabilité technique conditionne par la suite l'identification des activités éligibles.
- Une fois que les activités éligibles aient été explicitement identifiées, une étape essentielle consiste à déjà approcher les acteurs locaux et régionaux de chaque filière dès la phase de conception dans le but de les associer dans la mise en œuvre. L'approche auprès des fournisseurs d'intrants doit figurer au premier rang. Il importe que des contrats solides lient ces fournisseurs avec les producteurs et surtout avec le projet dans l'objectif de recherche de bonne qualité des intrants et des matériaux.

Les fournisseurs contractés seront ensuite accrédités et les bénéficiaires ont pour obligation de s'approvisionner auprès d'eux.

- Encourager la double activité ou le mélange d'activité génératrice de revenus, afin de réduire les risques d'échec de la mise en œuvre. En ce sens, priorité doit d'abord être donnée à l'agriculture, étant donné que c'est l'activité principale des ménages du monde rural. Le petit élevage accompagne ainsi cette activité agricole. On doit par ailleurs considérer l'agriculture liée à la nutrition dans la mesure où l'état nutritionnel des ménages les plus vulnérables est souvent très mauvais. Pour ce faire, la prise en main de la mise en œuvre par les agents de la nutrition est à envisager durant la mise en œuvre.
- Continuer le suivi et renforcer les groupements instaurés sous la responsabilité des mères –leaders : Il incombe au FID d'exercer encore le suivi des activités lancées dans les zones, en maintenant le contact permanent avec les mères-leaders. Ces mères-leaders peuvent servir à d'autres fins pour d'éventuelles actions de développement dans leurs localités respectives. Ce sera aussi par le biais des mères-leaders que peuvent être entretenus et conservés les acquis de la participation communautaire.
- En matière de protection sociale, il importe d'améliorer les approches organisationnelles à l'échelle locale. Autrement dit, les charges et les responsabilités de tout acteur local dans la mise en œuvre de la protection sociale, en conséquence des conditions de travail, doivent être clairement et bien avant bien explicitées et négociées avec lui. Ceci étant, afin de ne pas compromettre la redevabilité du comité de protection sociale.

D'abord, le rôle de CPS ne doit pas être imposé, mais consenti par lui, à partir du moment où il prend connaissance de l'ensemble des tâches et responsabilités qui lui incombent.

On suggère de s'appuyer sur les services techniques déconcentrés au niveau District et Commune (si existant) dans la réalisation des activités. Les STD sont en fait les structures pérennes pour le développement de chaque secteur. On doit donc privilégier ces STD en tant que partenaires locaux que l'on devrait mettre en relation avec les ménages producteurs. Cette proposition contribuerait à renforcer davantage la légitimité de ces STD.

Recommandation est faite de remplacer les prestations externes en termes d'encadrement par les consultants « individuels » sous contrat direct avec FID. Ces consultants consacreront la grande partie de leurs interventions sur le terrain, quitte à être basés localement. Telle suggestion est émise dans la recherche de meilleure qualité des interventions d'encadrement et de suivi. Eventuellement, elle permet de réduire certains frais à investir dans la mise en œuvre.

- Les bénéficiaires du fonds du soutien demeurent encore des ménages vulnérables dans leur société. Les ressources financières du FS reçues depuis quelques mois ont une véritable valeur providentielle. La gestion financière et la recherche de bonne rentabilité de la production ne sont pas tout à fait évidentes pour ces catégories de ménages. D'où la recommandation de meilleurs accompagnements sociaux si l'objectif est justement de rendre pérennes les AGR financées. A ce propos, il nécessite de revoir la prise en main de ces ménages bénéficiaires de FS par les services de proximité existants pour un meilleur accompagnement social et technique.
- Il est fortement recommandé de séquencer le paiement en plusieurs tranches et non en un seul tout afin d'éviter le détournement de l'utilisation du fonds. Les tranches de paiement doivent correspondre à la nature des activités financées : exemple le premier paiement doit être équivalent à l'achat du cheptel de volailles, les séries de tranches suivantes doivent assurer l'achat des alimentations et des frais de soins vétérinaires jusqu'à l'âge adulte des animaux (âge propice à la revente des animaux).
- Enfin, la planification de la mise en œuvre du fonds de soutien doit être bien étudiée. Au moins la durée de mise en œuvre doit comprendre le temps nécessaire pour la production (donc jusqu'à la période de récolte).

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

Termes de référence pour la réalisation de l'évaluation du processus de mise en œuvre des Fonds de Soutien aux Ménages du PURSAPSContexte de l'étude.

Le Projet d'Urgence de la Sécurité Alimentaire et de la Protection Sociale (PURSAPS) vise à renforcer la capacité de Madagascar à répondre efficacement à la crise alimentaire et à la crise acridienne. Plus spécifiquement, il s'agit d'augmenter (i) la capacité de productivité agricole et (ii) l'accès aux activités 'transfert monétaires' et 'argent contre travail' dans les zones d'intervention du projet ; et (iii) en améliorant la capacité du pays à répondre rapidement et efficacement à une Crise Eligible et aux Urgences.

Une partie de ce financement PURSAPS, géré par le FID, a permis d'allouer un fonds de soutien (FS) aux ménages bénéficiaires des composantes ACT et TMC, à raison d'un montant de 240 000 Ariary par ménage bénéficiaire. Il s'agit d'un fonds non remboursable pour les aider à créer ou à renforcer leurs activités économiques par la création d'une unité de production ou l'acquisition d'actifs productifs qui leur permettra d'exercer des activités supplémentaires génératrices de revenus.

Les bénéficiaires du FS sont ceux de tous les sites du programme ACT et TMC PURSAPS du FID. Le nombre des bénéficiaires est de 42776 pour la composante ACT et de 5807 pour la composante TMC, soit un total de 48583 ménages. Ils se répartissent dans 8 régions (Amoron'i Mania, Bongolava, Matsiatra Ambony, Ihorombe, Itasy, Menabe, Vakinankaratra, SAVA), 24 districts et 382 fokontany.

Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif d'analyser les différentes phases du processus d'attribution de ce fonds afin de recueillir les éléments susceptibles d'évaluer la mise en œuvre de validation des projets des ménages à tous les niveaux :

- i. La phase préparatoire, comprenant les activités de communication, information et sensibilisation auprès des ménages, le recrutement et la formation des Agences d'Accompagnement (AGEA) ;
- ii. la formulation et validation des activités des ménages
- iii. le déblocage du FS ;
- iv. la mise en œuvre des activités par les ménages ;
- v. le suivi et l'appui au démarrage
- vi. la mise en relation des bénéficiaires avec les structures d'appui et les autres partenaires locaux sur des points tels que : intrants ou débouchés... ;
- vii. le suivi, l'encadrement et l'appui pendant la mise en œuvre des activités ;
- viii. la portée de ces projets sur les activités économiques des ménages et les impacts éventuels sur leur situation économique.

Questions de recherche

L'analyse du processus du FS, sur la base des résultats d'enquêtes et analyses auprès d'un échantillon de ménages et de personnes ressources répondra aux questions de recherche suivantes :

- Information et Sensibilisation.

Par quels moyens / canaux les ménages ont-ils été informés de ces FS ? Quels sont les connaissances et perceptions des objectifs du FS par les bénéficiaires. Savent-ils qui sont les initiateurs, les objectifs du projet, les obligations des bénéficiaires, les types de projets que ceux-ci peuvent entreprendre ? Les bénéficiaires connaissent-ils les différentes étapes du processus ?

- Pertinence et efficacité du processus de validation des projets des ménages

Dans quelle mesure, la formulation et la validation des projets présentés par les ménages répondent-elles aux objectifs du FID, qui est d'améliorer le niveau de vie des ménages par une stabilisation ou même une hausse de leurs revenus à travers des activités supplémentaires.

- Efficacité des mesures d'accompagnement (pour les ménages TMC).

Durant la phase de préparation des projets. L'encadrement des ménages a-t-il permis aux ménages de présenter un « bon » projet : identification des types de projet valables, remplissage des fiches de projet.

Durant la mise en œuvre des projets. Prospection des intrants, leur disponibilité, les conditions d'achat, les techniques les plus adaptées dans leurs activités.

- Le déblocage des FS

Les bénéficiaires ont-ils été bien informés sur les dates de paiement ? Ont-ils signé des états de paiement ? Ont-ils bien reçu le montant qui leur est dû ?

- Suivi et appui technique des ménages

Les bénéficiaires ont-ils ressenti le besoin d'aide après le démarrage de leurs activités ? Ont-ils été suffisamment soutenus par les Mères Leader, les CPS, les services déconcentrés. Existe-t-il un effet synergique avec d'autres acteurs économiques sur le terrain, tels que : producteurs semenciers, fournisseurs d'intrants, autres partenaires techniques et financiers locaux.

Méthodologie de l'évaluation

L'étude évaluera les étapes en amont sur l'information et la sensibilisation des ménages à adhérer au projet.

Elle s'attachera à analyser la pertinence et l'efficacité du processus de validation des projets.

Elle analysera les points forts et les points faibles des mesures d'accompagnement des ménages dans la conduite de leurs projets, ainsi que l'appui aux ménages dans la pérennisation de leurs activités.

L'étude établira un récapitulatif des forces, faiblesses, opportunités, menaces du processus.

L'étude formulera des recommandations pour la suite du processus.

Méthode d'approche.

Deux types de questionnaires seront appliqués.

- Enquête ménage : Interviews individuels des ménages bénéficiaires.
- Enquête communautaire : interview auprès des responsables au niveau communautaire : CPS, mères leaders ;
- Focus groups. Les acteurs locaux du développement. Pour les ménages TMC : Mères leaders, CPS,
- Interview auprès AGEA et des socio-organismes de FID ;
-

Echantillonnage.de précision-calcul de puissance

L'enquête portera sur un total de 2000 ménages répartis dans un échantillon de fokontany concernés par le FS. La liste de ces fokontany et ménages sera établie par le FID et communiquée au cabinet.

Tâches du Consultant

Sur la base de la méthodologie présentée supra, il est demandé principalement au Cabinet de :

- Développer la méthodologie de l'évaluation du processus
- Développer les outils de collecte (Questionnaire Ménage, Questionnaire Communautaires, Guide d'entretien Focus Group, Manuels d'instruction pour les enquêteurs)
- Elaborer un masque de saisie des données.

- Recruter et former les équipes de collecte des données
- Mener une enquête test de 30 ménages au moins, et capitaliser les résultats
- Effectuer la collecte des données
- Superviser la collecte et assurer la qualité des interviews
- Effectuer les tests de cohérences internes et externes des données
- Constituer et apurer la base de données de l'enquête
- Développer les programmes de tabulation sur SPSS et/ou STATA
- Etablir un rapport provisoire incluant les programmes de tabulation sur SPSS et/ou STATA
- Faire une présentation d'un rapport provisoire
- Rédiger et présenter un rapport final tenant compte des commentaires et observations de FID et de ses principaux partenaires.

Profil du consultant

Expériences requises

- Le Consultant doit posséder de solides expériences en évaluation de processus des projets sociaux de développement (au moins 7 années) ;
- Avoir des expériences réussies dans la conception de méthodologie d'évaluation et l'analyse des données d'enquêtes auprès des ménages, d'envergure nationale ;
- Avoir des expériences dans la conception d'outils de collecte de données et dans la conduite d'enquêtes multi-thème de représentativité nationale ;
- Des expériences en Protection Sociale et Transfert Monétaire seront un atout.

Personnel

Le consultant mettra à la disposition de cette étude un personnel ayant les profils suivants :

- D'une part, le Consultant mettra à la disposition de cette évaluation des compétences de haut niveau, parlant le français, composées de statisticiens, d'économistes (Bac+5) avec des expériences justifiées en évaluation (au moins 4 années dans l'évaluation) et une expérience générale en statistique d'au moins 7 années. Cette première catégorie de personnel assurera les aspects *méthodologie, conception des outils, conduite de l'enquête, analyse de données et rédaction de rapport*;
- D'autre part, le Consultant mettra également à la disposition de cette évaluation une équipe d'enquêteurs de niveau Bac+2 au moins, ayant des expériences réussies dans la collecte de données en milieu rural malgache.

Produits livrables

Avant le début de la collecte des données sur le terrain :

- Rapport de la méthodologie de collecte, incluant les outils de collecte (Questionnaires et manuel de l'enquêteur...).
 - Rapport de formation des enquêteurs et rapport de l'enquête test de collecte de données
 - Programme de saisie des données
- Après la saisie des données :
- Base de données apurée de l'enquête (dictionnaire de données, base de sondage et tous les éléments permettant des analyses supplémentaires) ;
 - Rapport provisoire, présentant le résultat des analyses et incluant également les programmes informatiques de tabulation sur SPSS et/ou STATA ;
 - Séance de présentation du rapport provisoire ;
 - Rapport final, incluant toutes les remarques émises lors de la séance de présentation du rapport provisoire.

Outil de collecte

Les tablettes sont à la charge du cabinet (voir spécifications techniques en annexe).

Le Consultant tiendra compte des coûts d'acquisition dans sa proposition financière (facture proforma à joindre à la proposition financière). Il appartient au Consultant d'en fixer le nombre suivant ses besoins.

Les tablettes seront remises au FID en excellent état à la fin de la prestation.

Les ordinateurs portables et les power-banks seront à la charge du Cabinet et ne seront pas considérés dans la proposition financière.

Calendrier indicatif de mise en œuvre de l'évaluation

<u>Tâche</u>	<u>Période</u>
Conception de la méthodologie de l'évaluation et des outils	octobre 2017
Collecte de données	novembre – décembre 2017
Analyse des données et rédaction du rapport d'évaluation	janvier 2018
Présentation du Rapport provisoire	janvier 2018
Rapport final,	février 2018

Annexe 2 : Guide opérationnelle du Fonds de soutien



Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

**Guide de mise en œuvre opérationnelle du
Fonds de Soutien aux Ménages du PURSAPS**

Version mars 2017

Sommaire

1. Introduction	50
2. Les étapes de mise en œuvre du FS	50
3. Rappel de la mission des AGEA	51
4. Les activités d’accompagnement des bénéficiaires	52
A. Accompagnement des bénéficiaires sur le choix des petits projets à financer par le FS	52
B. Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils	53
C. Suivi technique des activités des ménages	56
5. Les types de petits projets réalisables	59
6. Les partenaires potentiels	60
7. La fiche de projet	61
8. La synthèse des fiches de projet	61
9. L'analyse des fiches de projet	61
10. Les outils à utiliser par l'AGEA	61
11. Chronogramme des activités de l'AGEA (Prévisionnel - à mettre à jour).....	62

Introduction

Pour la dernière année du Programme ACT financé par le crédit PURSAPS, il est prévu de mettre en place une stratégie de "sortie" pour les bénéficiaires par l'allocation d'un Fonds de soutien (FS) aux ménages bénéficiaires. Il s'agit d'un fonds non remboursable pour les aider à créer ou à renforcer leurs activités économiques par l'acquisition ou la création d'actifs de ménages .

Tout au long du déploiement de cette stratégie de sortie, les bénéficiaires seront accompagnés par des Agences d'Accompagnement (AGEA) mandatées par le FID dans l'identification, la mise en œuvre, le renforcement des capacités et le suivi des petits projets à financer par le FS.

Ce guide est rédigé à l'intention :

- des Agences d'enregistrement et d'encadrement (AGEA), mandatés par le FID, pour les aider à mieux accompagner les ménages dans la réalisation de leurs petits projets à travers le renforcement des capacités, les appuis-conseils et le suivi des projets financés par le FS.
- du personnel du FID, leur servant d'indications et de repères dans la compréhension des TDR de l'AGEA et la mise en œuvre du FS.
- des éventuels partenaires dans la mise en œuvre du FS.

Néanmoins, ce guide n'a pas l'intention de limiter les innovations et les initiatives d'adaptation individuelle de chaque AGEA au regard des contenus et des méthodes d'accompagnement.

Les étapes de mise en œuvre du FS

ETAPES	ACTIONS	RESPONSABLES
1. Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"		
PREPARATION	Préparation de guide, outils de suivi et de communication	FID
	Atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA	FID
	Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales	AGEA
	Mise en place et formation de structure locale d'appui	AGEA
FORMULATION ET VALIDATION DES ACTIVITES DES MENAGES	Appuis-conseils aux ménages sur identification des petits projets	AGEA
	Remplissage des FP	BENEFICIAIRES
	Collecte et synthèse des FP	AGEA
	Validation des FP	FID
2. Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils		
PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DES	Prospection des intrants demandés par les ménages	AGEA

MENAGES	Formation thématique des ménages	AGEA
DEBLOCAGE DU FS	Accompagnement des bénéficiaires au paiement du FS	AGEA
	Emargement sur les états de paiement afférents	BENEFICIAIRES AGEA
DEMARRAGE DES PETITS PROJETS DES MENAGES	Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants	AGEA
3. Suivi technique des activités des ménages bénéficiaires		
SUIVI ET APPUI DES MENAGES AU DEMARRAGE AGR	Suivi des ménages par les Mères Leaders (ML) et les CPS	ML, CPS
	Suivi et appuis-conseils aux ménages par l'AGEA	AGEA
SUIVI ET APPUI DES MENAGES POST DEMARRAGE DES AGR	Suivi des ménages par les Mères Leaders et les CPS	ML, CPS
	Suivi et appuis-conseils aux ménages par l'AGEA	AGEA
MISE EN RELATION DES BENEFICIAIRES AVEC D'AUTRES PARTENAIRES LOCAUX	Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions, présentation du programme	AGEA
	Mise en relation des ménages aux partenaires potentiels locaux	AGEA

Rappel de la mission des AGEA

La mission de l'Agence d'Accompagnement (AGEA) consiste à :

- Assurer l'accompagnement des bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre des petits projets à financer par le "Fonds de soutien aux ménages";
- Assurer la formation, l'appui et l'encadrement des Comités de Protection Sociale (CPS) et des Mères leaders (ML);
- Assurer la formation thématique des bénéficiaires;
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils;
- Assurer le suivi technique des activités des ménages bénéficiaires;
- Assurer la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux;
- Assurer la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.).

Les activités d'accompagnement des bénéficiaires

4.1.

A. ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES SUR LE CHOIX DES PETITS PROJETS A FINANCER PAR LE FS

Sous étapes	Activités	Méthodologie/approche	Durée (j)	Responsables	Outils
Préparation	Préparation de guide, outils de suivi et de communication	Production de fiches de sensibilisation : preuve sociale, fixation des objectifs, Fiches de Projet.		FID - DIRECTION GENERALE	
	Atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA	Lecture commune des TDR et du guide de mise en œuvre Compréhension des FP, renforcement de la communication des messages aux bénéficiaires, Rappel des points importants des étapes de mise en œuvre	01	FID DIR	TDR, guide, FP, fiche de synthèse, fiche de suivi, ...
	Info-communication des autorités locales et membres des CPS	Prise de RV	01	AGEA	
	AG d'info-communication et sensibilisation auprès des bénéficiaires	Mobilisation AG des bénéficiaires (aptés et inaptés) La présence des pères – chef de famille - est encouragée durant l'AG Communication sur le FS : objectifs, paramètres clés, conditions Sensibilisation / incitation des MG pour identification et formulation d'AGR Enoncer des exemples de petites activités faisables dans la zone. Explication du contenu des fiches de projet Information sur les personnes d'appui, lieu et date de dépôt des fiches Mise à disposition au niveau local des fiches de projet	02	AGEA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV d'info-communication ▪ Fiche de présence ▪ FP
	Mise en place et formation de structure locale d'appui	<u>Pendant l'AG</u> : Election de Mères Leaders (mères lettrées) <u>parmi les bénéficiaires lors de l'AG</u> : envisager 10 à 15 ménages par Mère-Leader. Etablir la répartition des groupes par Mère-Leader. <u>Après l'AG</u> : Formation des CPS et des ML sur remplissage des Fiches de Projets (FP)	01	AGEA	FP, PV d'élection, liste des ML et des ménages affectés
Remplissage, collecte, synthèse et validation des fiches de projet	Organiser et animer vivement des espaces d'échanges entre les bénéficiaires, pendant lesquels : <ul style="list-style-type: none"> • Informer les ménages sur les différents types d'activités réalisables dans leur zone • Engager une discussion sur ce qu'ils pourraient faire, sur 	- 03j par agent de l'AGEA - 04j par	AGEA aidée par CPS et ML	FP, TDR CPS, TDR ML	

		<p>les intrants, le marché, les ventes, les risques, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> Susciter ou donner aux ménages l'envie d'avoir des actifs/petits projets 	CPS		
	Appui aux ménages pour le remplissage des FP en collaboration avec les CPS et ML	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier avec le ménage les informations sur la FP Pour les illettrés, l'AGEA devrait se faire assister par la ML ou CPS Assurer que les FP sont signées Il est du devoir du consultant d'accompagner les ménages jusqu'à obtenir un FP faisable. 	- ML : éviter de les trop charger		
	Collecte des FP	<ul style="list-style-type: none"> Les FP pourraient être déposées par les ménages auprès des CPS ou ML Vérifier que les informations dans les fiches sont complètes Assurer que tous les ménages aient rendu leur fiche, sinon visiter ceux n'ayant pas présenté de petit projet et rediscuter avec eux 	04	AGEA	FP remplies
	Synthèse des FP par site	Faire les synthèses (par site et par AGEA) des informations dans les FP Procéder à l'analyse des fiches par type d'activité pour apprécier les petits projets avancés par les ménages			Fiche de synthèse par site et par AGEA Fiche d'analyse
	Validation des FP par FID	Procéder à la validation des fiches suivant l'évaluation de la faisabilité présentée par l'AGEA et suivant l'éligibilité des activités en normes environnementales et légalité (exemple, le FS ne devrait pas financer une activité d'extraction minière ou de petite exploitation de produits interdits, ...) Les fiches de projet jouent également le rôle de "contrat" entre le FID et les bénéficiaires.		CP DIR	FP, Synthèses

B. ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS ACTIVITES PAR DES APPUIS-CONSEILS

Sous étapes	Activités	Méthodologie/approche	Durée (j)	Responsables	Outils
Préparation de la mise en œuvre des activités des ménages	Prospection des intrants demandés par les ménages	Analyser la disponibilité des intrants Collecter les informations nécessaires aux ménages pour leur acquisition des intrants Identifier les modalités d'achat profitable et sécurisé (ex:	03	AGEA	

		<p>achat groupé,) Identifier les partenaires potentiels (Projets ou autres) pouvant aider les ménages,</p>			
	<p>Formation thématique suivant les besoins des ménages</p> <p>Les personnels clés de l'AGEA pourront être formés (mais pas systématiquement) par le FID sur certaines thématiques techniques mais la liste des thèmes de formation que l'AGEA prodiguera aux bénéficiaires n'est pas définitive et peut varier selon la région et les demandes de la communauté bénéficiaire. Entre autres : La formation et sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en gestion des activités (petit plan d'affaires) : le système d'auto gestion adaptable permet aux ménages de saisir des opportunités économiques et aussi de faire face à des chocs imprévus qui pourraient les enfoncer dans un cycle de dettes incontrôlable sans fin. L'association de cette méthodologie avec l'initiation à l'élaboration de « Plans d'Affaires » simplifiés a pour objectif d'une part d'affranchir graduellement les ménages d'un cycle de dette incontrôlable sans fin et, d'autre part d'augmenter leur résilience face à divers chocs (précarité existentielle, insécurité alimentaire....) • en développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) 	<p><u>Avant la formation</u> :</p> <p>Analyser les FP des ménages pour identifier les thèmes de renforcement de capacités liés à la mise en œuvre et à la gestion des AGR démarrées avec le FS. Grouper les besoins en des thématiques précises. Elaborer un planning des interventions par site à partir de l'exploitation des informations collectées dans la synthèse des FP. Dégager les 3 types d'informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les tendances significatives des secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce,...), au niveau de la zone de couverture de l'AGEA ; - les besoins d'appui dominants exprimés par les ménages ; - les thèmes de renforcement de capacités liés à la gestion de leurs activités. <p>Déterminer les actions à entreprendre suivant les trois domaines ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités (formations) des bénéficiaires (techniques, méthodologiques, etc.) - Suivi et accompagnement selon les secteurs dominants. - Mise en relation avec les services de proximité. <p>Exemples de thématiques : techniques culturelles ou d'élevage/pêche, pisciculture, gestion d'exploitation, gestion financière, épargne familiale, ...</p> <p>Présenter les modules de formation en tenant compte des objectifs et de la spécificité des bénéficiaires, incluant les curricula (contenus-clés, méthodologies et supports d'apprentissage avec les résultats attendus de chaque module)</p> <p>Concevoir les outils/supports de formation pour les bénéficiaires. L'AGEA concevra des fiches thématiques simples et claires pour la formation, illustrées par des dessins/images.</p> <p>Proposer un chronogramme détaillé des séquences d'apprentissage des bénéficiaires</p>	<p>Nombre de séances regroupant les thématiques : 03 jours (à déployer)</p> <p>Nombre de fréquence : 3 fois (au démarrage des activités et pendant le suivi)</p>	<p>AGEA</p>	<p>Fiches thématiques</p>

		<p><u>Pendant la formation :</u> L'AGEA devrait avoir du personnel spécialiste en ces matières. Animer les séances de formation la démarche proposée et validée par le FID Les formations seront documentées et justifiées par des fiches de présence. Les membres des CPS pourront bénéficier également de ces séances de formation. Les séances d'info sensibilisation, de formation des bénéficiaires devraient être discutées de concert avec l'Agence d'Exécution (AGEX) qui encadre localement les bénéficiaires dans la réalisation des travaux ACT. Evaluer les acquis au terme de la formation</p> <p><u>Après la formation :</u> L'AGEA dotera les ménages des fiches correspondant à leur(s) besoin(s). L'AGEA suivra et évaluera l'application des acquis de la formation. Pendant la période de suivi, les ménages peuvent aussi présenter la nécessité ou le besoin de renforcement des capacités.</p>			
Débloccage du FS	Préparer les états de paiement après validation des FP		01	CP DIR	
	Communiquer aux bénéficiaires les dates du paiement, pour que les bénéficiaires s'y préparent			AGEA	
	Accompagner les bénéficiaires pendant les jours de paiement du FS	Les bénéficiaires seront payés sur site ou au niveau de la commune. Le paiement du FS sera effectué par la même Agence qui assure le paiement des rémunérations des bénéficiaires. S'assurer que les bénéficiaires reçoivent les montants qui leur sont dus en établissant un état des paiements signés par les bénéficiaires relatant les transferts effectués et viser le livret du bénéficiaire pour attester le paiement. Vérifier les personnes bénéficiaires venues retirer le transfert (assisté par les CPS). Relever les absents et le reporter au FID.	02	AGEA	Etats de paiement
Démarrage des petits projets des	Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants et la mise en place	Indiquer aux ménages les fournisseurs potentiels d'intrants Donner aux ménages les consignes techniques pour	03	AGEA	

ménages	des activités	démarrer leurs activités Appuyer les ménages à dresser un simple outil de suivi de leurs activités, adapté à leur niveau d'instruction			
----------------	---------------	---	--	--	--

C. SUIVI TECHNIQUE DES ACTIVITES DES MENAGES

Sous étapes	Activités	Méthodologie/approche	Durée (j)	Responsables	Outils
Suivi et appui des ménages	Suivi et appui-conseils des ménages au démarrage des AGR	<p>Aidé par les ML et CPS, l'AGEA suivra les ménages et leur fournira suivant les cas des appuis-conseils pendant les premiers jours de démarrage des activités des ménages.</p> <p>L'AGEA incitera les ménages à s'orienter vers les appuis techniques publics locaux existants tels que : les représentants des DRAE, ...avec la collaboration des CPS et ML, l'AGEA vérifiera l'effectivité de la mise en place des activités par les ménages.</p> <p>L'AGEA organisera et animera avec les CPS et les ML des espaces d'échanges avec les bénéficiaires pendant lesquels les bénéficiaires exposeront ou partageront leurs propres expériences ou difficultés au démarrage des petits projets et où l'AGEA proposera des solutions, ...</p> <p>Les actions de " Suivi et appui-conseils" seront consignés dans des outils que l'AGEA et le FID élaboreront ensemble.</p> <p><u>Suivi effectué par les ML par observation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) chaque ML sélectionnera 5 ménages de son groupe en appliquant les critères de choix suivants : accessibilité, filières différentes. Les ménages peuvent également se faire volontaires à l'objet de suivi. b) elle visitera les ménages une fois par semaine c) elle transcrira ses constats dans un cahier de suivi par ménage d) le cahier de suivi sera fourni par l'AGEA suivant modèle du FID <p><u>Suivi effectué par les CPS par observation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) chaque CPS aura 3 jours de suivi des ménages. Il/elle choisira d'autres ménages non suivis par les ML, au nombre de 7 ménages par membre du CPS, suivant les mêmes critères que ci-dessus. Les ménages peuvent 	01 fois par semaine, pendant 1j	ML	Fiche/cahier de suivi TDR ML
		01 fois par semaine, pendant 1j, durant 3	CPS	TDR CPS	

		<p>également se faire volontaires à l'objet de suivi.</p> <p>b) Le CPS visitera les ménages une fois par semaine et elle transcrira ses constats dans un cahier de suivi par ménage. Le cahier de suivi sera fourni par l'AGEA suivant modèle du FID</p> <p><u>Suivi effectué par l'AGEA :</u></p> <p>a) Prendre l'échantillon les ménages suivis par les ML et les CPS, visiter les ménages,</p> <p>b) Exploitation des cahiers de suivi des ménages,</p> <p>c) Identification et valorisation des paysans innovateurs pour servir de modèles ou de bases de diffusion/adoption,</p> <p>d) Renforcement des ménages concernés sur : techniques culturales ou d'élevage/pêche, gestion d'exploitation, gestion financière, épargne familiale,</p> <p>e) Conseils techniques en fonction des contenus des projets,</p> <p>f) Facilitation de la mise en relation des bénéficiaires avec des partenaires éventuels,</p> <p>g) Intégration des ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants,</p> <p>h) Fréquence de descente/visite : 02 fois par mois,</p> <p>i) Suivi par un binôme de socio organisateur et technicien</p> <p>j) Remplissage de fiches de suivi suivant modèle du FID.</p> <p>k) <u>Nombre maximum de ménages à suivre par site : 10x5 (ML) + 7x8 (CPS) = 106</u></p>	<p>semaines</p> <p><u>Fréquence</u> : 2 fois par mois</p> <p><u>Durée</u> : 1 mois</p>	<p>AGEA</p>	<p>TDR AGEA</p>
	<p>Suivi et appui-conseils des ménages post démarrage des AGR</p>	<p>Les modalités du suivi des ménages seront les mêmes que ci-dessus. Il sera effectué par les 3 entités : ML, CPS et AGEA.</p> <p>Particulièrement, les CPS feront 4 jours de suivi, i.e01 fois par semaine, pendant 1j, durant 4 semaines</p>	<p>IDEM</p>	<p>AGEA</p>	<p>IDEM</p>
<p>Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux</p>	<p>Identifier les partenaires locaux,</p>	<p>S'informer sur leurs actions, leur présenter le programme FS.</p>	<p>05</p>	<p>AGEA</p>	
	<p>Assurer la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la</p>	<p>Intégrer les ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants.</p>	<p>05</p>	<p>AGEA</p>	

<p><i>Cette action devrait se faire pendant la période de suivi des ménages et se terminer avant la fin de la prestation de l'AGEA</i></p>	<p>technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.).</p>	<p>Mettre les bénéficiaires en contact permanent avec les services techniques déconcentrés dont l'appui technique leur sont nécessaire, Faire bénéficier les ménages des actions (formation, financement, appuis, ...) des partenaires techniques et financiers locaux potentiels identifiés.</p>			
--	---	---	--	--	--

Les types de petits projets réalisables

REGION	ACTVITES
MENABE	<ul style="list-style-type: none"> - aviculture (poule, oie, ...) - culture d'arachide, légume - aviculture (poule, canard, ...) - élevage porcin - culture d'haricot
VAKINANKARATRA	<ul style="list-style-type: none"> - élevage de poule, de poule pondeuse, poulet de chair - élevage d'oie, canard, dinde - élevage porcin - culture contresaison (manioc,) - Riziculture - Riziculture (Vary Tanety) - pisciculture - culture maraichère (pomme de terre, tomate, haricot,.....) - culture de papyrus - élevage de lapin - transformation de lait - culture de maïs, soja, haricot, pomme de terre, petit pois, haricot vert - culture d'orge, blé - fabrication de compost - élevage d'arbre fruitier (kaki, ...) - fabrication d'artisanat malagasy (paniers, nattes, ...) - commerce de bois (bois rond, bois carré, madrier, planche, ...) - petit commerce de confection (broderie, ...) - l'apiculture - fabrication de chapeau en paille - cultures saisonnières
ITASY	<ul style="list-style-type: none"> - élevage de poule pondeuse - élevage porcin - aviculture (poule, canard, oie,....) - vannerie - pisciculture - culture maraichère - culture de maïs, haricot, soja, papyrus, petits pois, - culture d'arbre fruitier - Riziculture - culture d'ananas - gavage de canard - culture de riz (an-tanety)
BONGOLAVA	<ul style="list-style-type: none"> - aviculture (poule, canard, oie,....) - pisciculture - élevage porcin - élevage de poule pondeuse - culture maraichère - élevage de lapin - Broderie - gavage de canards - culture de riz (maroanaka, an-tanety) - culture de manioc - culture de pépinière et vente de pépinière - apiculture - culture d'haricot, petits pois, - menuiserie
AMORONI MANIA	<ul style="list-style-type: none"> - riziculture - culture de contre-saison (arachide, maïs) - élevage poulet gasy - arbres fruitiers (orange, pêche,...)
HAUTE MATSIATRA	<ul style="list-style-type: none"> - Riziculture

	<ul style="list-style-type: none"> - Culture contre saison (pomme de terre, choux, carotte, arachide, tomate, haricot) - Production de semences d'oignons - Elevage poulet gasy - Production de poussin - production d'alevins - pépinière de café arabica - pépinière arbres fruitiers
IHOROMBE	<ul style="list-style-type: none"> - riziculture - culture de maïs - arachide - jatropha - élevage de poulet gasy

Les partenaires potentiels

La liste suivante n'est pas exhaustive, elle est à compléter et à mettre à jour par l'AGEA. Elle sert seulement d'indication ou de point de départ.

Nom des Intervenants	Domaine d'intervention	Activités	Lieu d'intervention	Types de collaboration envisagés
DRAE	Agriculture, Elevage		Toutes régions	
DREEF	Reboisement		Toutes régions	
FORMAPROD			Amoron'i Mania, Haute Matsiatra	
FRDA/FDA			Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe	
AROPA			Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe	
TTR			Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe	
ADRA			Amoron'i Mania, Haute Matsiatra	
PROSPERER			Haute Matsiatra, Vakinankaratra, Itasy	
FERT-CAP MALAGASY			Haute Matsiatra	
CI			Haute Matsiatra	
CECAM, OTIV	Appui financier		Vakinankaratra, Menabe, Itasy	
BOA, MICROCRED, VAHATRA	Appui financier		Vakinankaratra	
CFA	Agriculture		Menabe, Vakinankaratra	
Vétérinaire	Elevage		Vakinankaratra	
VOI	Environnement		Vakinankaratra	
VETO PRATIQUE	Elevage		Vakinankaratra	
CSA	Agriculture		Vakinankaratra	
HINO			Vakinankaratra	
ROVA			Vakinankaratra	
TMT			Vakinankaratra	
Projet allemand	Formation technique élevage et agriculture		Vakinankaratra	
PAPRIZ, AGRIVET, MALTO, LECOFRUIT, KOBAMA, FIFAMANOR, VOVONANA SOA MIARADIA, ...	Agriculture, Elevage		Vakinankaratra	
LECOFRUIT, AGRIVET, OFMATA, TANTSAHA KAOPERATIVA ...	Agriculture, Elevage		Itasy	
FIKAMBANAN'NY TANTSAHA, DIOSEZY	Formation commerce		Bongolava	
CNS	Agriculture		Bongolava	

La fiche de projet

La fiche de projet à utiliser par les bénéficiaires est très simplifiée. Elle permettra de donner le minimum d'informations nécessaires aux bénéficiaires quant au choix de leur activité et de faire savoir au FID si les bénéficiaires connaissent un peu sur ce qu'ils aimeront mettre en œuvre et de ce dont ils ont besoin.

La fiche de projet servira également de contrat d'engagement moral entre le bénéficiaire et le FID. Dans ce sens, il est de l'obligation de l'AGEA de :

- faire en sorte que tous les bénéficiaires arrivent à avoir un petit projet et de l'exprimer dans la fiche
- sensibiliser les bénéficiaires sur cet engagement moral quant à la mise en œuvre de leur activité conformément aux fiches de projet.

Le canevas de la fiche de projet est donné en annexe.

La synthèse des fiches de projet

Il s'agit pour l'AGEA de faire la synthèse des petits projets et des besoins lus dans les fiches de projet des bénéficiaires récoltées. La synthèse se fera par site et ensuite par AGEA.

Ce travail servira à l'AGEA de :

- dégager les activités prédominantes et les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités ou d'appui.
- de planifier ses interventions d'accompagnement. Cette planification devrait être validée par le FID.

Une fiche de synthèse est conçue pour aider l'AGEA dans cette tâche, qui sera livrée au FID avec les fiches de projet.

L'analyse des fiches de projet

Après la synthèse des activités des ménages, l'AGEA procédera à une analyse simplifiée de faisabilité, de rentabilité et de viabilité des petits projets prioritaires. Pour cela, l'AGEA prendra pour étude un échantillon de fiches de projet par type d'activité prioritaire afin de mieux orienter les ménages ayant choisi le même type d'activité.

L'AGEA utilisera la fiche d'analyse donnée en annexe, qui est illustrée par un exemple. Cependant, l'AGEA, de par ses propres expériences, pourra proposer d'autre méthode et outil d'analyse.

L'objectif de l'analyse est de :

- s'assurer que les activités choisies par les bénéficiaires sont réalisables et ne présentent aucun grand risque d'échec, tel que présence d'épidémie de maladie parasitaire, inexistence de marché, prix de vente trop bas, inexistence d'intrants ou difficulté d'accès aux intrants, saisonnalité non appropriée, activité non encore éprouvée, ...
- avoir la confiance que les bénéficiaires pourront faire tourner leurs activités à succès pendant une durée non limitée d'avance, afin qu'elles deviennent à moyen terme une source de revenus permanente et stable pour eux.

Les outils à utiliser par l'AGEA

OUTILS	OBSERVATIONS
PV d'info sensibilisation	Cf. Annexe

Fiche de présence	A élaborer par DIR et AGEA
PV d'élection des ML + liste ménages par ML	A élaborer par DIR et AGEA
TDR ML	Cf. Annexe
TDR CPS	Cf. Annexe
Fiche de Projet + guide de remplissage	Cf. Annexe
Code des AGR du FS	Cf. Annexe
Fiche de synthèse des FP par site et par AGEA	Cf. Annexe
Fiche d'analyse des FP par AGEA	Cf. Annexe
Modèle de cahier de suivi ML et CPS	Cf. Annexe
Fiche de suivi par AGEA	A élaborer par DIR et AGEA

Chronogramme des activités de l'AGEA (Prévisionnel)

Actions	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct.	nov.	déc.
Formation de l'AGEA : atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA										
Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales										
Mise en place et formation de structure locale d'appui (ML et CPS)										
Appuis-conseils aux ménages sur identification des petits projets										
Appui aux ménages pour le remplissage des FP										
Collecte et synthèse des FP										
Prospection des intrants demandés par les ménages										
Validation des FP										
Formation thématique des ménages										
Accompagnement des bénéficiaires au paiement du FS										
Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants										
Suivi et appuis-conseils au démarrage des activités des ménages										
Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions, présentation du programme										
Suivi des ménages post démarrage										
Mise en relation des ménages aux partenaires potentiels locaux										

Annexe 3 : Note du FID sur l'éligibilité des bénéficiaires

F.I.D.
DIRECTION GENERALE

DE : DIRECTION GENERALE
A : DIRA, DIRF, DIRK, DIRT, DIRU, DIRP
DATE : 10 août 2017
N/REF. : 1194/00/02/CRH/17
Objet : Arrêtage de nombre de bénéficiaires FS et FR.

Pour une meilleure compréhension sur le nombre des ménages bénéficiaires gérés dans les programmes PURSAPS et FSS (FS/FR), veuillez noter les points ci-dessous :

PURSAPS – ACT/FS :

En complément de la note N°1279 en date du 06/07/17 et afin d'éviter d'avoir des ménages opportunistes, nous vous rappelons les points suivants concernant les ménages bénéficiaires du FS pour les activités ACT :

- 1- Seuls les ménages ayant participé aux activités ACT au moins à l'ACT4 (Vagues Autres) ou ACT6 (Vague 1) bénéficieront du FS.
- 2- Si un ménage était absent pendant l'ACT5 (Vagues Autres) ou ACT6 (Vague 1), il pourra bénéficier du FS s'il vient pendant l'ACT6 (VA) ou ACT7 (V1).
- 3- Ainsi, aucun nouveau ménage ne sera admis en tant que bénéficiaire du FS, s'il n'a jamais participé à aucune activité ACT jusqu'à maintenant.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons d'arrêter le nombre des bénéficiaires FS/ACT en nous faisant parvenir le tableau concerné ci-attaché dûment rempli avant le 12 septembre 2017 à 16 heures.

PURSAPS – TMC/FS :

La DIRT est également conviée à remplir le tableau concerné ci-attaché et de nous l'envoyer avant le 12 septembre 2017 à 16 heures afin d'arrêter le nombre des bénéficiaires FS/TMC en tenant compte des résolutions prises lors de la réunion de coordination (cf. PV de réunion de coordination) concernant les ménages bénéficiaires du programme TMC.

FSS/FA – FR :

La DIRP est invitée à remplir le tableau concerné ci-attaché et de nous l'envoyer avant le 25 août 2017 à 16 heures afin d'arrêter le nombre des bénéficiaires FR en tenant compte des vérifications des doublons effectuées avec l'ONNC.



Copie : CSOE, RACT, Responsable/Chargé FS, Responsable FR, Responsable Districts, DAF, DFAGP, DFSPPC, DTMDH et Fivota, Coordonnateur Transfert Monétaire, RTMDH, VHR, ODL, NAD

Annexe 4 : Termes de Références de l'AGEA

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'Agence d'Accompagnement (AGEA) des ménages bénéficiaires du Fonds de Soutien aux Ménages (FS) du Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et de Protection Sociale (PURSAPS) mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) - Composante Argent Contre Travail**I. CONTEXTE**

Le Gouvernement de Madagascar, avec appui de la Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d'un projet d'urgence de sécurité alimentaire et de protection sociale (PURSAPS) mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID).

La sous-composante Programme argent contre travail du PURSAPS a comme objectif de faire des transferts monétaires aux ménages les plus pauvres via leur participation à des activités de Protection sociale (travaux HIMO, transferts monétaires) dans les zones ciblées.

Pour la dernière année du Programme ACT, le Projet prévoit une stratégie de "sortie" pour les bénéficiaires par l'allocation d'un Fonds de soutien aux ménages (FS) aux ménages bénéficiaires. Il s'agit d'un fonds non remboursable pour les aider à créer ou à renforcer leurs activités économiques. Les bénéficiaires seront accompagnés par des Agences d'Accompagnement (AGEA) mandatées par le FID dans l'identification, la mise en œuvre, le renforcement des capacités et le suivi des petits projets à financer par le FS.

Dans ce cadre, le FID souhaite faire appel à des prestataires de service d'accompagnement (Associations ou ONG spécialistes en mobilisation communautaire, en encadrement et accompagnement de bénéficiaires) disposant d'une expérience éprouvée, de qualifications et ayant de structures solides qui assureront l'accompagnement efficace et de façon soutenue des ménages. Les prestataires de service sont aussi appelés à effectuer des séances de renforcement de capacités des ménages bénéficiaires selon les modalités décrites dans les présents Termes de références. Les prestataires sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

Une Agence d'Accompagnement (AGEA) interviendra dans un lot de sites correspondant à un nombre de bénéficiaires de 1000 à 2000.

Le nombre total des bénéficiaires du FS est environ **45 427** ménages. Ils se répartissent dans 8 régions (Amoron'i Mania, Bongolava, Haute Matsiatra, Ihorombe, Itasy, Menabe, Vakinankaratra, SAVA), 22 districts, 62 communes et 328 fokontany.

Des Comités de Protection Sociale (anciennement appelés "Comité de Ciblage et de Suivi") constitués de 4 à 8 membres sont établis au niveau des sites du Programme. Ce sont des structures locales d'appui et de suivi dans la réalisation des activités de protection sociale au niveau des bénéficiaires.

Des mères bénéficiaires issues des ménages bénéficiaires qu'on va appeler "Mères Leaders" seront mises en place pour contribuer à l'observation et au suivi des ménages dans la réalisation de leurs petits projets.

Le contrat de l'AGEA retenu s'étalera sur une période ne dépassant pas **9 mois**.

Les présents Termes de référence décrivent les objectifs et les activités attendues de la mission de l'AGEA.

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La mission de l'Agence d'Accompagnement (AGEA) consiste à :

- Assurer l'accompagnement des bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre des petits projets à financer par le "Fonds de soutien aux ménages";

- Assurer la formation, l'appui et l'encadrement des Comités de Protection Sociale (CPS) et des Mères leaders (ML);
- Assurer la formation thématique des bénéficiaires;
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils;
- Assurer le suivi technique des activités des ménages bénéficiaires;
- Assurer la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux;
- Assurer la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.).

III. LOCALITES DE PRESTATION

LOT	FOKONTANY	COMMUNE	DISTRICT	REGION	NOMBRE DE MENAGES BENEFICIAIRES

IV. ETAPES D'IMPLEMENTATION DE L'ACTIVITE "FONDS DE SOUTIEN AUX MENAGES"

ETAPES	ACTIONS	RESPONSABLES
4. Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"		
PREPARATION	Préparation de guide, outils de suivi et de communication	FID
	Atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA	FID
	Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales	AGEA
	Mise en place et formation de structure locale d'appui	AGEA
FORMULATION ET VALIDATION DES ACTIVITES DES MENAGES	Appuis-conseils aux ménages sur identification des petits projets	AGEA
	Remplissage des FP	BENEFICIAIRES
	Collecte et synthèse des FP	AGEA
	Validation des FP	FID
5. Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils		
PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DES	Prospection des intrants demandés par les ménages	AGEA

MENAGES	Formation thématique des ménages	AGEA
DEBLOCAGE DU FS	Accompagnement des bénéficiaires au paiement du FS	AGEA
	Emargement sur les états de paiement afférents	BENEFICIAIRES AGEA
DEMARRAGE DES PETITS PROJETS DES MENAGES	Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants	AGEA
6. Suivi technique des activités des ménages bénéficiaires		
SUIVI ET APPUI DES MENAGES AU DEMARRAGE AGR	Suivi des ménages par les Mères Leaders (ML) et les CPS	ML, CPS
	Suivi et appuis-conseils aux ménages par l'AGEA	AGEA
SUIVI ET APPUI DES MENAGES POST DEMARRAGE DES AGR	Suivi des ménages par les Mères Leaders et les CPS	ML, CPS
	Suivi et appuis-conseils aux ménages par l'AGEA	AGEA
MISE EN RELATION DES BENEFICIAIRES AVEC D'AUTRES PARTENAIRES LOCAUX	Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions, présentation du programme	AGEA
	Mise en relation des ménages aux partenaires potentiels locaux	AGEA

V. ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA MISSION

A. Assurer la fluidité de la communication entre le FID et les autres parties prenantes du Programme

B. Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"

1- Préparation :

- c) Info-communication des autorités locales et membres des CPS
- d) AG d'info-communication et sensibilisation auprès des bénéficiaires (aptés et inaptés) :
 - Communication sur le FS : objectifs, paramètres clés, conditions
 - Sensibilisation / incitation des MG pour identification et formulation d'AGR
 - Enoncer des exemples de petites activités faisables dans la zone.
 - Explication du contenu des fiches de projet
 - Information sur les personnes d'appui, lieu et date de dépôt des fiches
 - Mise à disposition au niveau local des fiches de projet
- e) Election de Mères Leaders (mères lettrées) parmi les bénéficiaires lors de l'AG : envisager **10 à 15 ménages** par Mère-Leader. Etablir la répartition des groupes par Mère-Leader.
- f) Formation des CPS et des ML sur remplissage des Fiches de Projets (FP)

2- Formulation et validation des activités des ménages :

- Appuis-conseils aux ménages dans l'identification de leur petits projets
- Appuis aux ménages pour le remplissage des FP en collaboration avec les CPS et ML
- Collecte des FP et synthèse des projets
- Livraison des FP au FID pour validation par le FID
- Validation des FP par FID : les fiches de projet jouent également le rôle de "contrat" entre le FID et les bénéficiaires. ~~Un ménage n'ayant pas de "projet" faisable ne pourra pas bénéficier du FS.~~ Il est du devoir du consultant d'accompagner les ménages jusqu'à obtenir un FP faisable.

C. Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils

1- Préparation de la mise en œuvre des activités des ménages:

- a) Prospection des intrants demandés par les ménages : analyser la disponibilité des intrants, collecter les informations nécessaires aux ménage pour leur acquisition des intrants, identifier les modalités d'achat profitable et sécurisé (ex: achat groupé,), identifier les partenaires potentiels (Projets ou autres) pouvant aider les ménages,
- b) Formation thématique suivant les besoins des ménages :
 - l'analyse des fiches de projet des ménages identifiera les thèmes de renforcement de capacités liés à la mise en œuvre et à la gestion des AGR démarrées avec le FS. Les besoins seront groupés en des thématiques précises.
 - pendant la période de suivi, les ménages peuvent aussi présenter la nécessité ou le besoin de renforcement des capacités
 - exemples de thématiques : techniques culturelles ou d'élevage/pêche, pisciculture, gestion d'exploitation, gestion financière, épargne familiale, ...
 - l'AGEA dotera son équipe de personnel spécialiste en ces matières.
 - l'AGEA concevra des fiches thématiques simples et claires pour la formation, illustrées par des dessins/images.
 - l'AGEA dotera les ménages des fiches correspondant à leur(s) besoin(s).
 - l'AGEA fera un état élargé pour les présences durant les séances de renforcement de capacités selon le format et dans les conditions établies par le FID.
 - il est à préciser que les bénéficiaires du FS sont également les bénéficiaires des activités Argent Contre Travail du FID. Les séances d'info sensibilisation, de formation des bénéficiaires devraient être discutées de concert avec l'Agence d'Exécution (AGEX) qui encadre localement les bénéficiaires dans la réalisation des travaux ACT.

Les détails concernant cette activité de "Formation" sont décrits dans le paragraphe E.

2- Déblocage du FS:

- Le déblocage du FS par le FID est conditionné par la validation des FP
- L'AGEA fera les actions suivantes :
 - Communiquer aux bénéficiaires les dates du paiement, pour que les bénéficiaires s'y préparent.
 - Accompagner les bénéficiaires pendant les jours de paiement du FS. Les bénéficiaires seront payés sur site ou au niveau de la commune. Le paiement du FS sera effectué par un Agence de paiement.
 - S'assurer que les bénéficiaires reçoivent les montants qui leur sont dus en établissant un état des paiements signés par les bénéficiaires relatant les transferts effectués et viser le livret du bénéficiaire pour attester le paiement.
 - L'AGEA, aidé par les CPS, vérifiera les personnes bénéficiaires venues retirer le transfert.
 - Relever les absents et le reporter au FID

3- Démarrage des petits projets des ménages:

- Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants et la mise en place des activités :
- l'AGEA indiquera aux ménages les fournisseurs potentiels d'intrants
 - l'AGEA donnera aux ménages les consignes techniques pour démarrer leurs activités

- l'AGEA appuiera les ménages à dresser un simple outil de suivi de leurs activités, adapté à leur niveau d'instruction

D. Suivi technique des activités des ménages

I- Suivi et appui des ménages :

Les actions de " Suivi et appui-conseils" seront consignés dans des outils que l'AGEA et le FID élaboreront ensemble.

e) Suivi et appui-conseils des ménages au démarrage des AGR :

- aidé par les ML et CPS, l'AGEA suivra les ménages et leur fournira suivant les cas des appuis-conseils pendant les premiers jours de démarrage des activités des ménages.
- l'AGEA incitera les ménages à s'orienter vers les appuis techniques publics locaux existants tels que : les représentants des DRAE, ...
- avec la collaboration des CPS et ML, l'AGEA vérifiera l'effectivité de la mise en place des activités par les ménages.
- suivi effectué par les ML par observation :
 - i. chaque ML sélectionnera **5 ménages** de son groupe en appliquant les critères de choix suivants : accessibilité, filières différentes. Les ménages peuvent également se faire volontaire à l'objet de suivi.
 - ii. elle visitera les ménages une fois par semaine
 - iii. elle transcrira ses constats dans un cahier de suivi par ménage
 - iv. le cahier de suivi sera fourni par l'AGEA suivant modèle du FID
- suivi effectué par les CPS par observation :
 - i. chaque CPS aura **3 jours** de suivi des ménages. Il/elle choisira d'autres ménages non suivis par les ML, au nombre de **7 ménages par membre du CPS**, suivant les mêmes critères que ci-dessus. Les ménages peuvent également se faire volontaire à l'objet de suivi.
 - ii. Le CPS visitera les ménages une fois par semaine et elle transcrira ses constats dans un cahier de suivi par ménage. Le cahier de suivi sera fourni par l'AGEA suivant modèle du FID
- suivi effectué par l'AGEA :
 - i. Prendre l'échantillon les ménages suivis par les ML et les CPS, visiter les ménages,
 - ii. Exploitation des cahiers de suivi des ménages,
 - iii. Identification et valorisation des paysans innovateurs pour servir de modèles ou de bases de diffusion/ adoption,
 - iv. Renforcement des ménages concernés sur : techniques culturelles ou d'élevage/pêche, gestion d'exploitation, gestion financière, épargne familiale,
 - v. Conseils techniques en fonction des contenus des projets,
 - vi. Facilitation de la mise en relation des bénéficiaires avec des partenaires éventuels,
 - vii. Intégration des ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants,
 - viii. Fréquence de descente/visite : 02 fois par mois,
 - ix. Remplissage de fiches de suivi suivant modèle du FID.

f) Suivi et appui-conseils des ménages post démarrage des AGR :

Les modalités du suivi des ménages seront les mêmes que ci-dessus. Il sera effectué par les 3 entités : ML, CPS et AGEA. Particulièrement, les CPS feront **4 jours de suivi**.

2- Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux

Cette action devrait se faire pendant la période de suivi des ménages et se terminer avant la fin de la prestation de l'AGEA.

Selon le cas, il s'agit de :

- ✓ Identifier les partenaires locaux, s'informer sur leurs actions, leur présenter le programme FS,
- ✓ Intégrer les ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants,
- ✓ Mettre les bénéficiaires en contact permanent avec les services techniques déconcentrés dont l'appui technique leur sont nécessaire,
- ✓ Faire bénéficier les ménages des actions (formation, financement, appuis, ...) des partenaires techniques et financiers locaux potentiels identifiés.

E. Formation des bénéficiaires

Les membres des CPS pourront bénéficier également de ces séances de formation.

Les activités de l'AGEA seront :

- 1- Présenter les modules de formation en tenant compte des objectifs et de la spécificité des bénéficiaires, incluant les curricula (contenus-clés, méthodologies et supports d'apprentissage avec les résultats attendus de chaque module)
- 2- Concevoir les outils/supports de formation pour les bénéficiaires.
- 3- Proposer un chronogramme détaillé des séquences d'apprentissage des bénéficiaires
- 4- Animer les séances de formation la démarche proposée et validée par le FID
- 5- Evaluer les acquis au terme de la formation

Les personnels clés de l'AGEA pourront être formés (mais pas systématiquement) par le FID sur certaines thématiques techniques mais la liste des thèmes de formation que l'AGEA prodiguera aux bénéficiaires n'est pas définitive et peut varier selon la région et les demandes de la communauté bénéficiaire. Entre autres :

La formation et sensibilisation :

- en gestion des activités (petit plan d'affaires) : le système d'auto gestion adaptable permet aux ménages de saisir des opportunités économiques et aussi de faire face à des chocs imprévus qui pourraient les enfoncer dans un cycle de dettes incontrôlable sans fin. L'association de cette méthodologie avec l'initiation à l'élaboration de « Plans d'Affaires » simplifiés a pour objectif d'une part d'affranchir graduellement les ménages d'un cycle de dette incontrôlable sans fin et, d'autre part d'augmenter leur résilience face à divers chocs (précarité existentielle, insécurité alimentaire....)
- en développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)

F. Paiement des indemnités des membres de CPS

Tout au long du processus, l'AGEA est tenu de payer des indemnités aux membres des CPS, à raison de 4000 Ariary par jour et par individu pendant les jours décrits suivants (au total 12j) :

- 1 jour de formation
- 2 jour d'appui au remplissage des fiches de projet
- 2 jours de collecte des fiches de projet
- 3 jours de suivi au démarrage des activités des ménages
- 4 jours de suivi des ménages

L'AGEA inclura dans son offre cette somme allouée aux membres des CPS. Les pièces justificatives seront transmises au FID pour vérification de l'effectivité des paiements.

VI. Personnel et qualification

Pour la mission, L'AGEA doit mettre à la disposition du FID les compétences composées essentiellement de :

A. Personnel

- **Un Chef de mission** : avec un diplôme de Bac+3 en sociologie, anthropologie, géographie, communication, économie, agronomie ou équivalent, ayant des expériences en conduite d'association, gestion de contrat, en mobilisation sociale ou communautaire ou socio-organisation ou en protection sociale avec de bonnes connaissances en informatique.

Il assure la bonne gestion du contrat et dirige les opérations sur le terrain.

- **Un ou des Formateurs** : avec un diplôme de Bac + 4 en sciences sociales, communication, agronomie ou équivalent, ayant des capacités polyvalentes, avec de l'expérience en formation des formateurs, en renforcement des capacités en milieu rurale, en formation des adultes sur des thématiques différentes telles que : plan d'affaire simplifié, gestion d'activité familiale, épargne, techniques de sensibilisation, de mobilisation et d'animation, Il(s) assureront la formation interne de l'équipe de l'AGEA ainsi que la supervision des séances de formation des bénéficiaires.

- **Personnel d'accompagnement** :

- des Socio-organiseurs avec au moins un diplôme de bacc+2 en sciences sociales, communication, agronomie ou équivalent, avec des expériences en socio organisation, mobilisation sociale/ communautaire, en formation des adultes, avec de bonnes connaissances en informatique.

Ils jouent le rôle de « Superviseur » et ils sont responsables de la mise en œuvre des activités relatives aux informations, sensibilisations, animations et formation des ML et CPS.

A titre indicatif, les bénéficiaires dans un site ACT seront accompagnés par 1 socio organisateur.

- des Techniciens en agriculture et/ou élevage, ou en activités artisanales, ou en activités commerciales rurales ou en métier rural avec un diplôme de Bac+2, avec des expériences dans le domaine pour assurer l'appui, l'encadrement et la supervision des AGRs des ménages bénéficiaires avec de bonnes connaissances en informatique.

A titre indicatif, un groupe pluridisciplinaire de techniciens assurera la formation, encadrement et suivi des bénéficiaires d'un lot de 4 sites ACT au maximum.

Pendant la mission, tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

B. Qualifications requises

Pour tout le personnel :

- Expériences en milieu rural malgache;
- Une aisance relationnelle et une grande capacité de communication;
- Parfaite maîtrise de la langue malgache. Connaissance du français.

Pour le personnel d'accompagnement :

- N'ayant aucun engagement, disponibilité continue durant les périodes d'intervention de la mission ;
- En parfaite santé, apte à faire des déplacements dans des zones reculés (marche à pied de longue distance);
- Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte locale.

VII. Durée prévisionnelle de l'intervention de l'AGEA par site (fokontany)

Activité	Unité	Durée	Observations
Atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA	j	01	
Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales	j	02	Mobilisation AG : 1j Ag : 1j
Mise en place et formation de structure locale d'appui (ML et CPS)	j	01	Mise en place pendant l'AG. Formation : 1j
Appuis-conseils aux ménages sur identification des petits projets	j	02	
Appui aux ménages pour le remplissage des FP	j	03	Par agent de l'AGEA
Collecte et synthèse des FP	j	04	
Prospection des intrants demandés par les ménages	j	03	
Formation thématique des ménages	j	09	<u>Nombre de séances regroupant les thématiques</u> : 03 jours (à déployer) <u>Nombre de fréquence</u> : 3 fois (au démarrage des activités et pendant le suivi)
Accompagnement des bénéficiaires au paiement du FS	j	02	
Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants	j	03	
Suivi et appuis-conseils au démarrage des activités des ménages	j	13	<u>Fréquence</u> : 2 fois par mois <u>Durée</u> : 1 mois <u>A raison de</u> : 8 ménages par jour par socio organisateur/technicien, un binôme de socio organisateur et technicien par site <u>Nombre maximum de ménages à suivre par site</u> : 10x5 (ML) + 7x8 (CPS) = 106
Suivi et appuis-conseils aux ménages post démarrage	j	39	<u>Fréquence</u> : 2 fois par mois, d'où 6 fois <u>Durée</u> : au plus 3 mois <u>A raison de</u> : 8 ménages par jour par socio organisateur/technicien, un binôme de socio organisateur et technicien par site <u>Nombre maximum de ménages à suivre par site</u> : 10x5 (ML) + 7x8 (CPS) = 106
Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions, présentation du programme	j	05	
Mise en relation des ménages aux partenaires potentiels locaux	j	05	

TOTAL de jours d'intervention	j	92	Étalés sur une durée ne dépassant pas 9 mois
--------------------------------------	----------	-----------	---

VIII. Chronogramme prévisionnel

Actions	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Formation de l'AGEA : atelier de compréhension commune sur le FS avec AGEA										
Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales										
Mise en place et formation de structure locale d'appui (ML et CPS)										
Appuis-conseils aux ménages sur identification des petits projets										
Appui aux ménages pour le remplissage des FP										
Collecte et synthèse des FP										
Prospection des intrants demandés par les ménages										
Validation des FP										
Formation thématique des ménages										
Accompagnement des bénéficiaires au paiement du FS										
Appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants										
Suivi et appuis-conseils au démarrage des activités des ménages										
Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions, présentation du programme										
Suivi des ménages post démarrage										
Mise en relation des ménages aux partenaires potentiels locaux										

IX. Rapports

Pour chaque site d'intervention, l'AGEA soumettra les types de livrables suivants :

RAPPORT	VERSION	CONTENU	DATE DE REMISE
Rapport de démarrage	version papier et électronique	- Planning de travail des personnels affectés à la mission et les pièces justificatives -Stratégie et plan de formation et les	Au plus tard quatre (4) jours calendaires après OS N°1

		<p>séquences d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prototypes des outils/supports de formation livrés au FID - Assurances du personnel 	
Fiches de projet des bénéficiaires avec la synthèse des activités et des besoins en formation	FP originales	<ul style="list-style-type: none"> - FP - Synthèse activités des bénéficiaires - Synthèse besoins en formation des bénéficiaires 	Au plus tard 60 jours calendaires après OS N°1
Rapport d'accompagnement à l'élaboration des fiches de projet des bénéficiaires	version papier et électronique	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement et récapitulation des activités effectuées jusqu'à la livraison des FP au FID avec les annexes requis (PV, fiche de présence AG, fiche de présence et états de paiement indemnités CPS, ...) - Les indicateurs nécessaires - Photos sur les différentes étapes-clés de la prestation - Les problèmes et solutions adoptées. 	Au plus tard 70 jours calendaires après OS N°1
Rapport de formation par intervention	version papier et électronique	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de formation des bénéficiaires y compris déroulement des différentes séances de formation données aux bénéficiaires - Rapport de suivi et évaluation des formations des bénéficiaires 	Au plus tard 07j calendaires après chaque intervention de formation
Rapport d'accompagnement au démarrage des activités des bénéficiaires	version papier et électronique	<p>Déroulement et récapitulation des activités effectuées depuis la prospection des intrants demandés par les ménages jusqu'au suivi et appuis-conseils au démarrage des activités des ménages avec les annexes requis (PV, fiche de suivi, fiche de présence et états de paiement indemnités CPS, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs nécessaires - Photos sur les différentes étapes-clés de la prestation - Les problèmes et solutions adoptées 	Au plus tard 120 jours calendaires après OS N°1
Rapport de suivi des ménages	version papier et électronique	<p>Déroulement et récapitulation des activités effectuées depuis la prospection des intrants demandés par les ménages jusqu'au suivi et appuis-conseils au démarrage des activités des ménages avec les annexes requis (PV, fiche de suivi, fiche de présence et états de paiement indemnités CPS, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs nécessaires - Photos sur les différentes étapes-clés de la prestation - Les problèmes et solutions adoptées 	Au plus tard 240 jours calendaires après OS N°1
Rapport final	version papier et électronique	<p>Récapitule les différentes étapes-clés de la prestation, les indicateurs nécessaires, les problèmes rencontrés et les solutions prises, les leçons tirées et les recommandations.</p>	Au plus tard 250 jours calendaires après OS N°1

X. Pièces contractuelles

Les documents suivants font partie intégrante du Contrat :

- a. Procès-verbal de négociation entre le FID et l'AGEA
- b. Termes de Référence
- c. Certificats de résidence, CIN, CV plus photo du personnel
- d. Copies certifiées conformes des diplômes par les Etablissements d'origine